



Hôpital
du pays Salonais

UNE PALETTE DE SPÉCIALISATIONS DANS LE RESPECT DE LA PROXIMITÉ



2023-2024



SOMMAIRE

EDITO	03	LA QUALITÉ ET LA SECURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE	27
VOTRE ETABLISSEMENT	05	VOTRE AVIS NOUS INTERESSE	28
PLAN ET MOYENS D'ACCES	05	DISPOSITIF ESATIS	28
ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION	06	LE QUESTIONNAIRES DE SORTIE	28
LES INSTANCES	06	PLAINTES ET RÉCLAMATIONS	28
GROUPEMENT HOSPITALIER GHT 13	07	LA COMMISSION DES USAGERS	28
PROJET NOUVEL HÔPITAL	08	LES REPR2SENTANTS DES USAGERS	28
EVOLUTION ARCHITECTURALE & INVESTISSEMENTS	09	L'ESPACE DES USAGERS	29
PÔLES ET ACTIVITÉS	10	LA COMMISSION DE CONCILIATION	29
PÔLE DE CHIRURGIE ET SOINS CRITIQUES	10	CLAN, DIETETIQUE, CLES, CLIN, CLUD	29
PÔLE FEMME ENFANT	12	DOULEUR, CONTRAT D'ENGAGEMENT	30
PÔLE DE GERIATIRE ET SOINS DE SUPPORT	12	VOS DROITS ET OBLIGATIONS	31
PÔLE TRANSVERSAL	14	DIRECTIVES ANTICIPEES	31
PÔLE SPÉCIALITÉS MÉDICALES	15	PERSONNE DE CONFIANCE	31
CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES	16	SOINS PALLIATIFS	31
DES ÉQUIPES HOSPITALIÈRES À VOTRE ÉCOUTE	17	INFORMATIONS	32
LE CORPS MÉDICAL	17	MES MÉDICAMENTS A L'HOPITAL	32
LES SOIGNANTS	17	LES CULTES	34
LES AGENTS NON MÉDICAUX	18	LES ASSOCIATIONS DE BENEVOLES	34
VOTRE SÉJOUR	20	LES INSTITUTS DE FORMATION PARAMÉDICAUX	37
ADMISSION ET SEJOUR	20	APPORT SANTÉ	38
DOCUMENTS A FOURNIR	20	CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE	39
PENDANT VOTRE SEJOUR	21		
VOTRE SORTIE	23		
LES FRAIS D'HOSPITALISATION	24		
ACCÈS A VOTRE DOSSIER MÉDICAL	24		
PROTECTION DE VOS DONNEES	25		
SITE WEB	25		
LE SERVICE SOCIAL	26		

**Victime ou témoin
de violences ?**



appelez le **3919***
ou par SMS au **114***

*numéro national gratuit

Hôpital du Pays Salonais
Parlez-en à votre professionnel de santé

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES



L'hôpital du Pays Salonais s'engage contre les violences faites aux femmes,

- appelez le 3919 (numéro national gratuit et anonyme, accessible 7j/7, 24h/24)
- consultez les informations sur les espaces dédiés

EDITO

POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DES SOINS DANS UN HÔPITAL DE SPÉCIALITÉS



Madame, Monsieur,

L'hôpital du pays Salonais vous accueille pour une hospitalisation et le livret que vous avez entre les mains est destiné à vous guider dans votre séjour. La communauté hospitalière (corps médical et équipes soignantes, personnels médicotechniques, administratifs et techniques, bénévoles), s'efforce de rendre votre séjour efficace et aussi agréable que possible afin que vous

puissiez au plus vite regagner votre domicile ou rejoindre un établissement de soins de suite.

En tant que service public de santé, nous attachons du prix à la qualité du service rendu aux usagers qui s'adressent à nous, dans le respect strict des normes et des recommandations qui garantissent la qualité, la sécurité des soins et le respect du droit des personnes.

L'hôpital du pays Salonais est membre du groupement hospitalier de territoire des Bouches-du-Rhône qui fédère treize établissements publics, et un hôpital militaire, autour de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille pour vous offrir la palette la plus complète des ressources médicales et scientifiques disponibles.

Nous exploitons les questionnaires de sortie pour chercher à nous améliorer sans cesse, aussi nous vous remercions de nous faire part de vos remarques en le renseignant en fin de séjour.

Après votre hospitalisation, vous serez sollicité pour remplir un questionnaire en

ligne « ESATIS ». Il est essentiel que vous le fassiez pour faire ressortir la qualité des soins réalisés et ou les perspectives d'amélioration. Nous comptons sur votre participation.

Si, comme la plupart des personnes hospitalisées, vous êtes satisfaits de votre séjour, n'hésitez pas à le faire savoir sur les réseaux sociaux pour que d'autres utilisateurs puissent bénéficier de votre expérience.

Je vous souhaite un prompt rétablissement et que vous gardiez un souvenir positif de votre passage chez nous.

Marie CHARDEAU

*Directeur de l'Hôpital du pays Salonais
Président du directoire*



Madame, Monsieur,

L'hospitalisation constitue un évènement pénible dans le cours de nos vies.

Soucieux de l'impact physique, mais aussi psychologique, que celle-ci engendre chez le patient et son entourage, nos équipes soignantes et médicales sont mobilisées pour vous apporter la meilleure prise en charge. Notre hôpital propose une gamme de spécialités cohérente, à la fois de proximité et de référence, dans une logique de travail en réseau avec les établissements de notre Groupement Hospitalier de Territoire et la médecine de ville. Des soins de qualité, la lutte contre l'iatrogénie, empathie et humanité sont des soucis constants de nos équipes. L'implication des usagers dans les commissions témoigne de notre proximité et notre investissement.

Notre comité d'éthique, où ils tiennent une place importante, œuvre, sans relâche, au respect de vos choix, de votre intimité et de vos droits en général. Vos

avis et remarques nous seront précieux dans notre démarche qualité. Vous pouvez en faire part au médecin qui assure votre suivi, au cadre de sante du service ou à notre direction. Je vous encourage également à remplir le questionnaire de sortie et le questionnaire « ESATIS » qui vous seront adressés après votre sortie. Vous pouvez compter sur nous pour vos soins mais aussi pour aider à mieux vivre votre hospitalisation.

M. le Docteur Ali MOFREDJ

*Président de la Commission Médicale
d'Établissement
Vice-Président du directoire*



UN HÔPITAL TOURNÉ VERS DEMAIN

Madame, Monsieur

En ma qualité de Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital du Pays Salonais, je tiens à rappeler, avec force et conviction, mon attachement indéfectible à la structure hospitalière de notre ville et de tout un territoire riche d'une vingtaine de communes et de plus de 170 000 habitants.

La pandémie que nous traversons conforte une conviction profondément ancrée en moi : l'importance pour nos populations de pouvoir compter sur un service de santé de proximité. Nos habitants ne doivent pas faire des kilomètres et des kilomètres pour se soigner, se rendre au chevet d'un proche... Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir compter sur la présence d'un hôpital de proximité et sur le professionnalisme et l'implication de tous ses personnels. Au quotidien, ils répondent aux urgences et grâce aux multiples spécialités prises en

charge aux besoins des patients. Année après année, notre hôpital a su évoluer, se moderniser, s'adapter mais la question de sa reconstruction est aujourd'hui plus que jamais essentielle. 2021 a vu des avancées significatives dans ce dossier avec l'acquisition d'un terrain de neuf hectares, adapté aux préconisations de la communauté hospitalière, par vingt communes du Pays Salonais, l'annonce d'un financement de 84 millions d'euros par l'Etat et la Région et le feu vert donné par l'Agence Régionale de Santé.

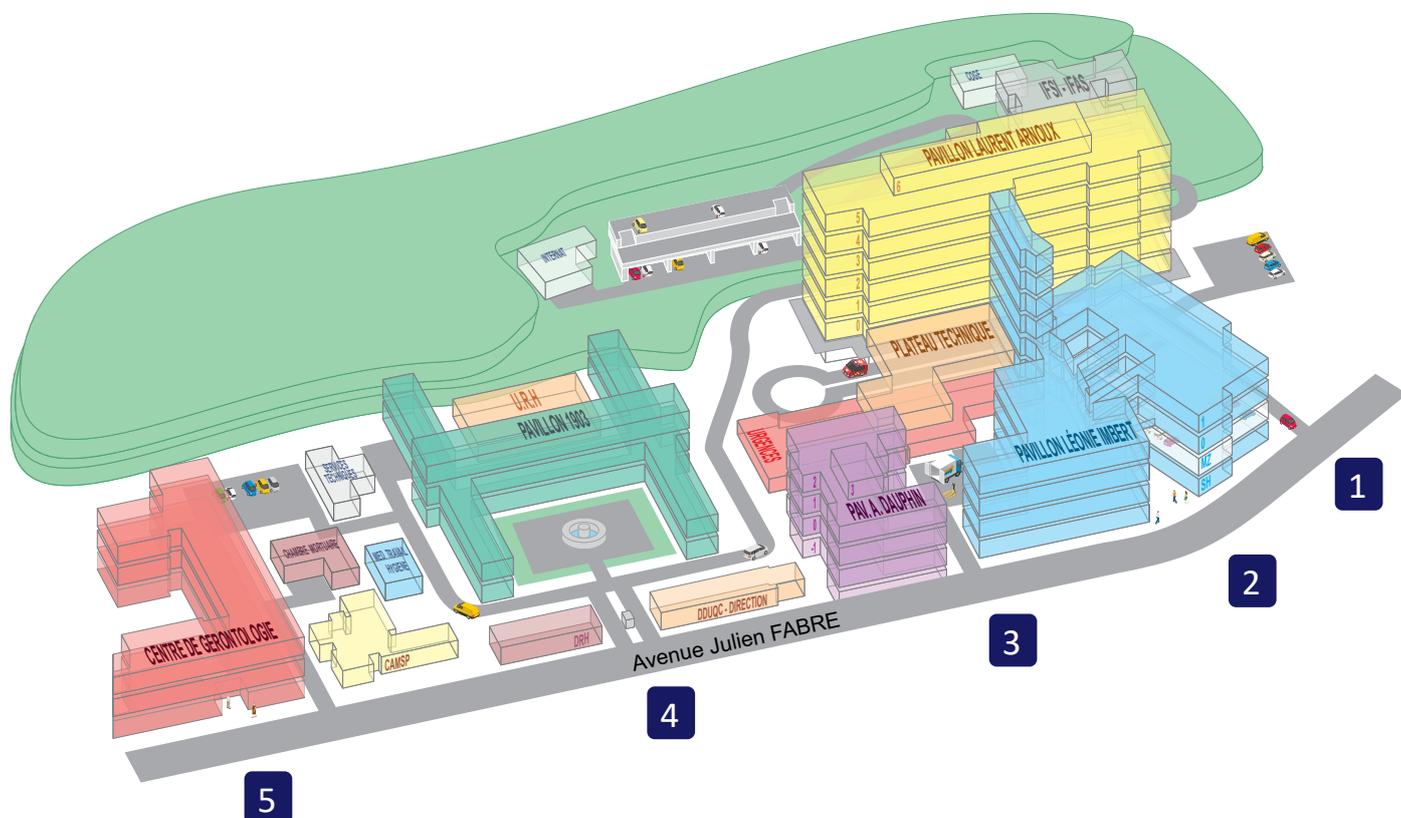
Nous avançons ! Grâce à la mobilisation de tous, notre hôpital de demain se dessine enfin ! Et vous pouvez compter sur ma détermination, tout comme sur la mobilisation des équipes de l'hôpital, pour que ce projet devienne enfin réalité !

Nicolas ISNARD

*Président du Conseil du Surveillance
Maire de Salon de Provence
Vice-Président du Conseil Régional*

PLAN ET MOYENS D'ACCÈS

PLAN DE MASSE



MOYENS D'ACCÈS

À pied :

Hôpital du Pays Salonais
207 Avenue Julien Fabre
13 300 SALON DE PROVENCE

Entrée n°1 :

Urgences et parking

Entrée n°2 :

Pavillon Léonie IMBERT

Entrée n°3 :

Accès Rétrocession- Livraisons

Entrée n°4 :

Accès Personnel

Entrée n°5 :

EHPAD/USLD « Jardin de Provence »

Téléphone : 04.90.44.91.44

Site internet : www.ch-salon.fr

En voiture :

- Un parking de 52 places est situé au sein du Pavillon Léonie IMBERT, un parking de plain-pied de 63 places jouxte le Pavillon ARNOUX et un parking de 10 places se trouve devant la zone des urgences.
- Des zones de dépose minute existent avenue Julien Fabre, devant le Pavillon Léonie IMBERT et devant l'EHPAD/USLD « le Jardin de Provence ».
- L'avenue Julien Fabre compte plus de 50 places payantes.
- Enfin le parking de l'IUT est gratuit et une navette gratuite existe entre ce parking et Hôpital du pays Salonais.

En bus :

Arrêt Hôpital :

Lignes libebus associées à cet arrêt :

601	Salon Miramas Istres (Ulysse)
10	Salon - Eyguières
13	Salon- Lamanon - Alleins
2	Tallagard - Gare Routière
22	Morgan - St Louis
4	Les Gabins- Péliissanne
6	D&JF / Tallagard - Les Gabins
86	Salon - La Roque d'Anthéron
C5011	Sénas - Salon
C5014	Vernègues - Cazan - Salon
C5086	Charleval - Salon
24	Salon- Péliissanne - La Barben
Navette	P+R Parking IUT / Lafayette

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Direction Générale

Marie CHARDEAU

Directeur

Président du directoire

Direction des Ressources Matérielles et Numériques

Hélène SABATIER

Directeur-Adjoint

Direction des Soins

François GIRAUD-ROCHON

Coordonnateur Général des Soins

Membre du directoire

Direction des Affaires Financières

Vincent VIOUJAS

Directeur-Adjoint

Direction des Ressources Humaines et des Affaires Médicales

Patrice TANCHE

Directeur-Adjoint

Morgane MALACRIA

Directeur-Adjoint

Direction Médicale de la Qualité et de la Gestion des Risques

Dr Ali MOFREDJ

LES INSTANCES DE L'HÔPITAL DU PAYS SALONNAIS

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance a pour mission principale l'orientation stratégique et exerce un contrôle permanent de la gestion, il délibère sur le projet d'établissement ainsi que sur le compte financier et l'affectation des résultats. Il est consulté en matière de politique qualité de l'établissement.

Le Directoire

Présidé par le Directeur, le Directoire est composé de médecins et de soignants, il conseille et assiste le Directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Organe de dialogue, il donne un éclairage au Directeur dans sa prise de décision.

Des acteurs mobilisés

Plusieurs instances, chacune dans leur domaine respectif de compétences, participent au fonctionnement du service hospitalier :

- Le Conseil de Surveillance
- La Commission Médicale d'Établissement (C.M.E)
- Le Comité Technique d'Établissement (C.T.E)
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T)
- La Commission de l'Organisation de la Permanence des Soins (C.O.P.S)
- La Commission des Urgences et des Admissions Non Programmées (C.U.A.N.P)
- Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (C.L.I.N)
- La Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (C.S.I.R.M.T)
- Le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance (C.S.T.H)
- Le Comité de Lutte contre la Douleur (C.L.U.D)
- La Commission Des Usagers (C.D.U)
- Le Comité de Liaison en Alimentation et en Nutrition (C.L.A.N)
- Le Comité Local d'Éthique Salonais (C.L.E.S.)
- La Commission des Médicaments et des Dispositifs Médicaux Stériles (C.O.M.E.D.I.M.S) et le Comité des Anti-Infectieux (C.A.I)



GROUPEMENT HOSPITALIER «HOPITAUX DE PROVENCE»

Le Groupement Hospitalier de Territoire 13 a été constitué en 2016, il regroupe treize établissements publics qui coopèrent pour une prise en charge de qualité des patients de manière graduée au sein de ces établissements.

Les établissements du GHT 13 :

- Assistance Publique – Hôpitaux de Marseille (AP-HM)
- Centre Gériatrique Départemental Montolivet
- Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis
- Centre Hospitalier Allauch
- Centre Hospitalier Aubagne
- Centre Hospitalier La Ciotat
- Centre Hospitalier Arles
- Centre Hospitalier Martigues
- Hôpital du pays Salonais
- Centre Hospitalier Spécialisé Edouard Toulouse

- Centre Hospitalier Spécialisé Montperrin
- Centre Hospitalier Spécialisé Valvert
- Hôpitaux des portes de Camargue (Tarascon, Beaucaire)

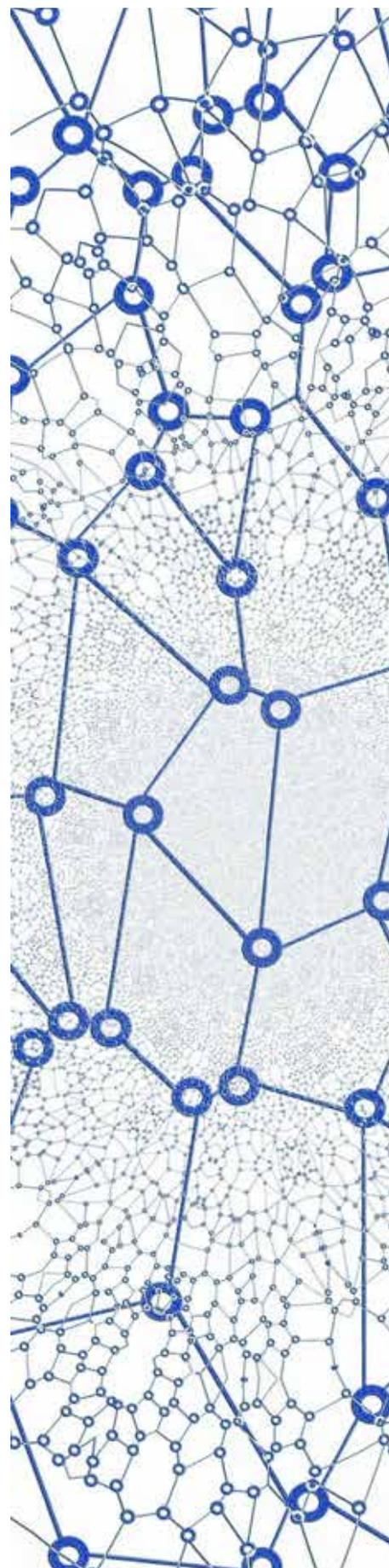
Etablissement associé :

- HIA Laveran. Hôpital d'Instruction des Armées

Le Groupement Hospitalier de Territoire va permettre aux établissements de santé d'un même territoire de définir une stratégie de prise en charge partagée autour d'un projet médical commun et de gérer ensemble certaines fonctions transversales (systèmes d'informations, fonction achat, plans de formation...) Elle permet aussi d'apporter une mutualisation des expertises à chaque structure et une optimisation des coûts.

LE GHT DES BOUCHES-DU-RHÔNE EN CHIFFRES

SUPERFICIE DU TERRITOIRE	5 087,5 km ²
NOMBRE DE LITS	9 300 Lits et places
TYPES D'ÉTABLISSEMENTS	1 Centre Hospitalier Régional Universitaire 8 Centres Hospitaliers 3 Centres Hospitaliers Spécialisés 1 Hôpital d'Instruction des Armées associé
NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS	1 984 784 habitants



UN PROJET DE NOUVEL ÉTABLISSEMENT EN 2026

Nous sommes conscients que sur bien des points, les conditions d'hospitalisation dans les services de médecine et de chirurgie de l'HPS ne correspondent plus aux standards actuels. De même le service des urgences est fortement sous-dimensionné par rapport aux 42 000 patients qui y transitent chaque année et les plateaux techniques, même s'ils bénéficient des meilleurs équipements, méritent une modernisation des locaux. Les conditions de travail de nos personnels sont difficiles dans des locaux inadaptés.

Les études menées par la direction de l'hôpital ont démontré que la reconstruction intégrale de l'hôpital, à l'exception du bâtiment des Jardins de Provence, était la solution la plus efficace pour doter Salon, à l'horizon 2026, d'un hôpital ultra-moderne.

A cette fin, les vingt communes du territoire* se sont alliées pour acquérir un terrain situé au sud-ouest de la commune, à la limite de la commune de Grans.

Le financement de la reconstruction sur ce vaste espace d'un nouvel hôpital est inscrit dans la stratégie nationale et régionale d'investissement en santé et devrait débuter en 2023/2024 pour s'achever à l'horizon 2026. L'Etat et les collectivités territoriales apporteront ensemble un concours financier exceptionnel pour financer ce nouvel équipement.

Dans ce contexte, il n'est pas possible



*Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) réunissant 20 communes du pays salonais

- | | |
|----------------------|-------------------|
| Alleins | Lançon-Provence |
| Aurons | Mallemort |
| Berre-l'Étang | Miramas |
| Charleval | Péligonne |
| Cornillon-Confoux | Rognac |
| Eyguières | Saint-Chamas |
| Grans | Salon-de-Provence |
| La Barben | Sénas |
| La Fare-les-Oliviers | Velaux |
| Lamanon | Vernègues |

de faire de lourds investissements sur le site actuel. Soyez assurés que nos équipes médicales, soignantes

et techniques font tout pour vous éviter dans la mesure du possible les désagréments liés à la vétusté du site.



Le projet de Village de Santé du Pays Salonais devrait voir le jour en 2026.

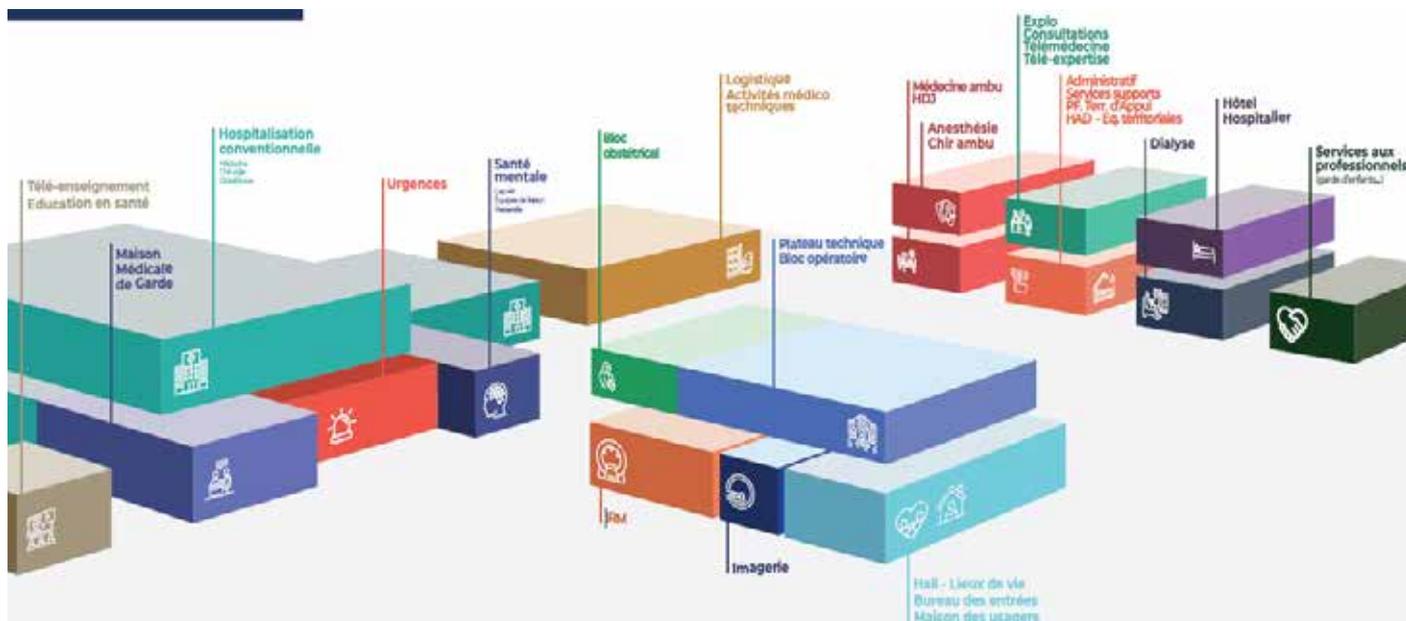
Il offrira une offre de soins globale et structurée autour du parcours patient, dans des locaux modernes et fonctionnels, au plus près de chez vous. L'objectif est de rassembler les

professionnels de santé de l'hôpital et de la ville autour d'un projet adapté aux besoins de santé du territoire Salonais aussi bien en prévention, en éducation pour la santé et en soins primaires : **un ensemble de services de santé en un lieu unique et accessible.**

Le Village Santé intègrera, outre le nouvel hôpital, un centre de dialyse, une offre complète d'imagerie médicale,

un dispositif de santé mentale, un hôtel hospitalier, une maison médicale de garde, une plateforme territoriale d'appui pour aider à la coordination des parcours patient...

Vous pouvez compter sur l'engagement de vos hospitaliers pour mener à bien ce projet avec le souci constant de la qualité du soin qui vous sera rendu.



EVOLUTION ARCHITECTURALE ET INVESTISSEMENTS

2021

Mise en service du 2ème scanner. Le bâtiment Pôle Femme Enfant est renommé Pavillon Léonie Imbert

2020

Création d'une zone dédiée à l'accueil des patients COVID et circuits dédiés aux patients COVID et non COVID

2018

Finalisation des urgences, de l'accueil à la sortie

2016

Lancement de la restructuration des urgences
Regroupement de l'accueil administratif des patients au sein du hall du Pôle Femme Enfant

2013

Ouverture d'une nouvelle Unité de Préparation des Chimiothérapies (UPC) dans des locaux à atmosphère contrôlée.
Unité de Soins Palliatifs : capacité portée de 5 à 8 lits

2013

Court Séjour Gériatrique : Ce nouveau service dispose de 10 lits localisés au sein du Pavillon Arnoux en partage avec le service de Soins de Suite Gériatriques

2012

Création d'une unité des pathologies de l'appareil locomoteur

2011

Ouverture du PAUL : Pôle d'Accueil d'Unité Libérale
Nouveau service de pneumologie

2009

Centre de dialyse associatif jouxtant le centre hospitalier

2007

Accueil de Jour Alzheimer- IRM

2006

Centre de Gériatrie

1997

Pôle Femme Enfant

1991

Plateau Technique Urgences, Bloc Opératoire, Stérilisation

1974

Pavillon Arnoux, Médecine, Chirurgie

1950

Création du Pavillon Anne Dauphin

1903

Création de l'hôpital

CHIFFRES CLÉS

Le budget total arrêté en 2020 de l'Hôpital du pays Salonais s'élève à 92,69 millions d'euros.

L'hôpital du pays Salonais dispose de :

- 354 lits installés,
- Plus de 1060 agents,
- 33 579 passages annuels aux urgences,
- Plus de 22 495 séjours et 65 881 consultations externes,
- 1140 naissances par an,
- Une surface de 60 000 m².

PÔLES ET ACTIVITÉS

PÔLE DE CHIRURGIE ET SOINS CRITIQUES

LA CHIRURGIE

Les secteurs de chirurgie bénéficient des dernières avancées médicales et matérielles. Les équipes du pôle de chirurgie et soins critiques assurent la prise en charge des patients autour de plusieurs activités.

Chirurgie viscérale :

Le service de chirurgie viscérale et digestive de l'Hôpital du pays Salonais regroupe les activités de chirurgie viscérale et digestive, la chirurgie urologique, la chirurgie vasculaire, la chirurgie thoracique et de chirurgie pédiatrique. Le service comprend 14 lits d'hospitalisation conventionnelle situé au 5 nord et les lits de chirurgie ambulatoire ainsi que des patients localisés en pédiatrie.

Notre organisation nous permet d'assurer les urgences digestives et la continuité de service avec une astreinte opérationnelle 24h/24 par les praticiens de chirurgie viscérale. Une astreinte commune avec le Centre Hospitalier du Pays d'Aix permet de prendre en charge des urgences urologiques sur site et les transferts vers Aix-en-Provence en cas d'induction chirurgicale urgente.

L'équipe prend en charge la chirurgie de toutes les pathologies viscérales et digestives en hospitalisation conventionnelle et en ambulatoire ainsi que les urgences.

Les principales pathologies traitées en programmé sont :

- Chirurgie de pathologies cancéreuses digestives
- Chirurgie de l'obésité
- Chirurgie proctologique
- Chirurgie de la paroi abdominale (hernies et éventrations)
- Chirurgie des lithiases biliaires
- Chirurgie des pathologies inflammatoires et vasculaires digestives (diverticulose du colon, colite, Cohn)

Plus de 1000 actes en chirurgie digestives sont réalisés sur notre établissement chaque année, et plus de 4000 consultations externes.

Chirurgie orthopédique et traumatologique :
La chirurgie orthopédique et traumatologique traite :

- La chirurgie de l'arthrose (prothèse de genou, prothèse de la hanche et

prothèse de l'épaule) avec des modalités d'hospitalisation courte dans le cadre de programme RAAC (Récupération Améliorée Après Chirurgie) et du Programme d'Accompagnement de retour à Domicile (PRADO) en partenariat avec la CPAM

- L'arthroscopie du genou et de l'épaule
- La traumatologie du sport
- La chirurgie de la main et du canal carpien
- La chirurgie du pied (Hallux Valgus)
- La chirurgie du rachis
- La consultation d'orthopédie infantile
- Les urgences traumatologiques de l'adulte et de l'enfant

Chirurgie ORL :

Le secteur ORL prend en charge l'odontologie, la chirurgie de la thyroïde, l'ophtalmologie médicale et chirurgicale sous anesthésie locale.

Chirurgie ambulatoire, dans le cadre des objectifs nationaux :

L'hospitalisation en Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA) permet la réalisation d'un acte chirurgical ou d'exploration



programmée avec sortie le jour même.

LE SERVICE D'ANESTHÉSIE

Il assure l'anesthésie et l'analgésie pour des gestes chirurgicaux, médicaux invasifs et obstétricaux, programmés ou urgents. Cette prise en charge s'effectue dans le respect de la qualité et de la sécurité des soins pour des patients âgés de plus d'un an.

Que votre hospitalisation soit ambulatoire ou non, tout acte anesthésique sera précédé d'une consultation à distance réalisée par un médecin anesthésiste de l'hôpital.

LE SECTEUR DE LA RÉANIMATION – SURVEILLANCE CONTINUE

Le secteur de la réanimation développe ses activités grâce à un personnel médical et soignant qualifié et reconnu, avec une capacité de prise en charge simultanée de malades de réanimation et de patients en surveillance médicale continue. Il convient de préciser que l'ensemble des équipements médicaux de ce secteur répond aux exigences les plus récentes.

LES BLOCS OPÉRATOIRES

Les différents blocs opératoires de l'hôpital accueillent les patients de manière réglée (intervention programmée) et en urgence. Une part importante de l'activité du bloc opératoire se réalise en liaison avec les secteurs d'endoscopies digestives et bronchiques, la maternité. La mise en œuvre de ces activités se réalise sous la coordination des anesthésistes et des chirurgiens avec la coopération des infirmiers spécialisés (IADE et IBODE) et de l'encadrement. Ces interventions sont réalisées au mieux de l'intérêt du patient dans le respect du degré d'urgence de chaque cas avec une attention toute particulière accordée au respect de la sécurité anesthésique.

Chaque année, 7000 patients sont pris en charge, endormis, traités ou opérés au sein de ces secteurs.

LES URGENCES

Chaque année, le service des urgences de l'Hôpital du pays Salonais reçoit plus de 41 000 personnes, avec une décrue pendant la période de confinement.

Le service des urgences est organisé pour accueillir les patients au sein de l'hôpital et à l'extérieur grâce au SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation). Chaque jour de l'année, une équipe

médicale et soignante reçoit les patients en fonction de leur degré d'urgence réelle.

Les équipes des urgences-SMUR veillent à vous recevoir 24h/24, 365j/365 en fonction de la gravité de votre pathologie. Il convient donc de distinguer la notion d'urgence ressentie et la notion d'urgence réelle qui est évaluée lors de votre arrivée par le personnel.

Par ailleurs, une infirmière prend en charge les soins de la filière courte afin de réduire les délais des actes simples. À certains moments de la semaine, le soir ou week-end, les équipes peuvent recevoir l'appui de médecins libéraux qui viennent consulter au sein du service des urgences. Cette initiative intéressante permet de réduire les délais de prise en charge et d'offrir une prise en charge d'un médecin libéral au sein du P.A.U.L (Pôle d'Accueil d'Unité Libérale).

LE P.A.U.L (PÔLE D'ACCUEIL D'UNITÉ LIBÉRALE)

Le PAUL a été mis en place afin de réduire l'attente aux urgences, le week-end, et de renforcer les liens entre la médecine libérale et hospitalière. Cette permanence libérale au sein des urgences de l'Hôpital du pays Salonais est ouverte tous les week-ends : le samedi de midi à minuit et le dimanche de huit heures à minuit. Pour accéder à cette consultation libérale, les patients peuvent soit contacter le 15, soit être orientés dès leur arrivée aux urgences. Ils peuvent exercer leur liberté de choix après avoir été informés, et opter pour les urgences de l'Hôpital du pays Salonais ou le secteur libéral. Les patients qui seront pris en charge par le P.A.U.L. seront orientés en fonction de critères objectifs (pas de prélèvements de laboratoire, pas de pathologies psychiatriques, pas d'actes d'imagerie, pas de transfert au bloc opératoire prévu...). Les liens entre la médecine libérale et les services hospitaliers sont dans ce cadre renforcés.

ACCUEIL DES PLUS DE 75 ANS

Les patients de plus de 75 ans bénéficient d'une prise en charge spécifique, adaptée à leurs besoins, destinée à réduire leur temps de passage aux urgences et à faciliter l'hospitalisation directe dans les services sans passer par les urgences.

Le dispositif « zéro patient de plus de 75 ans aux urgences » est opérationnel au sein de notre établissement.



PÔLE FEMME ENFANT

LA MATERNITÉ ET LA PÉDIATRIE

Les secteurs de pédiatrie et de maternité sont classés en niveau 2a (maternité associée à un service de néonatalogie permettant d'assurer, en continu, surveillance et soins spécialisés des nouveau-nés à risque ou dont l'état s'est déstabilisé après la naissance) pour la néonatalogie conformément aux exigences législatives et réglementaires de ce secteur. Toutes les conditions de sécurité (présence du personnel, qualification des équipes, matériel, protocoles de prise en charge) sont réunies pour recevoir les futures mamans et les nouveaux nés y compris les nouveaux nés de petits poids.

- Le secteur de la maternité permet de donner le jour à 1200 enfants par an et l'ensemble du personnel de la maternité est engagé dans le projet d'obtention du label IHAB, Initiative Hôpital Ami des Bébé. Ce

label est reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé et permet aux équipes soignantes de recentrer leur organisation sur les besoins essentiels des familles accueillies.

- Le secteur de la pédiatrie accueille chaque année plus de 2000 enfants de la naissance à seize ans.

CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE (CAMSP)

Le CAMSP est un établissement annexe à l'Hôpital du pays Salonais, dans le champ médicosocial.

Le CAMSP est une structure fondée en 1979, qui assure, selon les besoins, le dépistage, le diagnostic et le suivi des enfants de 0 à 6 ans, ayant des difficultés et/ou atteints d'un handicap sensoriel, moteur ou psychique en vue d'un accompagnement et de soins en lien avec l'environnement habituel.



PÔLE DE GÉRIATRIE ET SOINS DE SUPPORTS

La prise en charge des personnes âgées est une spécialité à part entière, reconnue au sein de l'Hôpital du pays Salonais, s'exerçant à l'EHPAD au sein de l'USLD « le

Jardin de Provence » et dans le pavillon Laurent Arnoux. Le parcours gériatrique de l'établissement comporte la filière sanitaire et la filière médico-sociale. Les équipes du pôle de gériatrie et soins de support permettent de répondre au mieux aux besoins spécifiques de la population âgée.

LE COURT SÉJOUR GÉRIATRIQUE

Il assure la prise en charge spécifique pluridisciplinaire des patients âgés de 75 ans et plus présentant une phase aiguë de décompensation d'une ou de plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et psychique ou d'un risque de dépendance majeur. Leur arrivée sur le service se fait soit en admission directe, après contact préalable entre les médecins traitants et les médecins du service, soit via les urgences.

LES SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

Ce service accueille des patients de plus de 75 ans présentant des risques particuliers de décompensation pouvant relever d'une ou plusieurs pathologies chroniques ou invalidantes.

Les équipes médicales et non médicales assurent la poursuite des soins médicaux curatifs ou palliatifs de ces patients âgés. Les soins mettent en œuvre des dispositifs de rééducation et de réadaptation pour limiter les dégradations physiques et/ou cognitives. L'arrivée de ces patients sur le service se fait via les services de médecines, de court séjour gériatrique, de chirurgie ou directement du domicile.

L'UNITÉ PÉRI-OPÉRAIRE GÉRIATRIQUE (UPOG)

Ce service permet de mieux prendre en charge la population âgée, dont la comorbidité est une caractéristique. Les patients âgés admis initialement au sein du service d'accueil des urgences, puis opérés d'une pathologie traumatique sont transférés au sein de cette UPOG afin de prendre en charge la multimorbidité, d'éviter les décompensations de pathologies chroniques, de traiter les autres pathologies aiguës associées et d'évaluer le rapport bénéfice risque de ces traitements.

L'UNITÉ COGNITIVO-COMPORTEMENTALE (ucc)

Située dans le service de Soins de Suite



et Réadaptation, l'unité cognitive-comportementale peut être un recours à l'hospitalisation qui est parfois la seule solution pour gérer une crise ou des troubles importants du comportement, d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, vivant à domicile ou dans un établissement de type Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

L'ÉQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE

L'équipe Mobile de Gériatrie intervient en transversalité sur l'ensemble de l'établissement et donne un avis gériatrique dès les urgences pour optimiser la prise en charge des personnes âgées.

LES CONSULTATIONS MÉMOIRES

Un espace consultation est proposé avec des consultations mémoires labélisées, des consultations gériatriques et des consultations onco-gériatriques.

L'EHPAD « LE JARDIN DE PROVENCE »

« Le Jardin de Provence » est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) où résidents 57 personnes. Il est situé à cinq minutes à pied du centre-ville. Les chambres et les équipements sont adaptés aux capacités des résidents présentant une dépendance physique et/ou psychique partielles ou totales (espace de circulation équipé de main courante, locaux de rééducation...). Il offre un cadre de vie agréable et chaleureux avec un jardin aménagé et un programme d'animations varié. Sa particularité : L'EHPAD bénéficie de la proximité de l'Hôpital du pays Salonais et ainsi d'un niveau de prise en charge médicale adapté.

L'UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE

Ce service comporte 33 places et se trouve dans le même bâtiment que l'EHPAD « Le Jardin de Provence ». Comme l'EHPAD, c'est un lieu de vie à part entière avec des activités occupationnelles adaptées à l'état pathologique des résidents.

L'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER (CAJA)

« L'Oustalet » comportant 12 places reçoit des personnes vivant à domicile, atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés. Il se situe au rez-de-chaussée du Centre de Gériatrie. L'accompagnement proposé permet de maintenir l'autonomie et les capacités intellectuelles de la

personne le plus longtemps possible mais aussi de soutenir et de soulager les familles. Les personnes accueillies sont prises en soins par une équipe compétente et formée pour la prise en charge de ces patients dans un environnement convivial reproduisant le confort d'un domicile. Le dossier médical et administratif est à retirer au secrétariat de l'EHPAD du lundi au vendredi de 9h15 à 17h (fermé les jours fériés). Un entretien d'admission est organisé. Après un mois d'essai cette dernière est confirmée. Le transport du patient peut être effectué par la famille ou par une société de transport.

LES SOINS PALLIATIFS

L'Unité de Soins Palliatifs (USPH) comprend 12 lits, ce service assure la prise en charge de patients venant soit :

- d'un transfert d'un service intra-hospitalier
- du domicile pour le patient pris en charge par le Réseau RESP13
- d'hôpitaux périphériques
- des urgences (le patient aura été évalué par l'EMSP).

Les soins palliatifs s'adressent à des personnes atteintes de maladies graves, évolutives ou terminales. Ce sont des soins actifs délivrés dans une approche globale, de la personne. L'objectif est de soulager les douleurs physiques, et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle. Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires. Ils s'adressent au malade en tant que personne, à sa famille et à ses proches, à domicile ou en institution. L'Unité de Soins Palliatifs vise à prodiguer des soins actifs et continus dans la prise en charge de la fin de vie des patients, pratiqués par une équipe pluridisciplinaire : à soulager la douleur et tous symptômes, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage. Une évaluation globale et individualisée du patient est réalisée, à la fois médicale, psychologique et sociale.

L'ÉQUIPE MOBILE DES SOINS PALLIATIFS INTRA-HOSPITALIÈRE

L'équipe mobile des soins palliatifs en partenariat avec le service des soins palliatifs, propose un accompagnement adapté de la personne soignée au sein des différents services de l'hôpital. Elle intervient en soutien de l'équipe

soignante déjà présente sur le service accueillant une personne en fin de vie.

L'ÉQUIPE TERRITORIALE DE SOINS PALLIATIFS

Cette équipe est rattachée au Réseau Resp13. Il s'agit d'une cellule de coordination chargée de la réception et de la régulation des demandes, de la coordination et de l'animation du Pôle Soins Palliatifs des Bouches-du-Rhône : P.S.P 13.

Il y a cinq équipes mobiles de soins palliatifs à domicile, adossées aux unités de soins palliatifs, de cinq établissements sanitaires :

- la Maison, à Gardanne
- la clinique Ste Elisabeth, à Marseille
- l'hôpital gérontologique St Thomas de Villeneuve, à Aix-en-Provence
- l'Hôpital du pays Salonais
- le centre hospitalier St Joseph, à Marseille

Pluridisciplinaires, ces équipes sont composées de médecins, infirmières et psychologues. Cette équipe évalue les situations et permet une prise en charge à domicile grâce à l'intervention des professionnels libéraux (IDE, médecins).

L'ÉQUIPE DE SOINS PALLIATIFS INTER-HOSPITALIÈRE

Le Centre Hospitalier d'Arles et les Hôpitaux des Portes de Camargue bénéficient de l'intervention de l'équipe de soins palliatifs de l'hôpital du Pays Salonais qui a pour mission de contribuer, grâce à son expertise, à l'amélioration de la prise en charge des patients relevant des soins palliatifs en collaboration avec les équipes des deux établissements disposant de lits identifiés soins palliatifs. Le Centre Hospitalier d'Arles dispose de 4 lits identifiés en soins palliatifs rattachés au service de pneumologie. Les Hôpitaux des Portes de Camargue disposent de 2 lits identifiés au sein du service SSR Sud sur le site de Tarascon.

LA CONSULTATION DOULEUR

Des consultations externes sur rendez-vous sont également prévues : consultation de la douleur chronique, après avis de votre médecin traitant. Vous pouvez consulter si vous présentez une douleur qui dure depuis plus de trois mois (tel 04.90.44.94.95). Plusieurs types de prise en charge contre les douleurs sont proposés et peuvent être réalisées en hôpital de jour : Toxine botulique, Kétamine, Patch de Qutenza...

PÔLE TRANSVERSAL

L'Hôpital du pays Salonais dispose au sein du pôle transversal d'un plateau technique moderne doté d'équipements récents et permettant de répondre dans les meilleurs délais aux besoins de l'ensemble des services de soins.

L'IMAGERIE MÉDICALE

Le service d'imagerie médicale comporte :

- 2 scanners assurant la prise en charge des patients hospitalisés, des urgences, des patients externes (secteur public ou libéral)
- 3 salles de radiologie conventionnelle dont une accessible dans le service des Urgences
- 1 salle d'échographie
- 1 IRM (dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Économique) accueillant les patients externes et hospitalisés

Le service assure une permanence des soins 24h/24, en téléradiologie les week-ends et la nuit, garantissant une réponse aux besoins d'examen urgents.

LE DÉPARTEMENT D'INFORMATION MÉDICALE (DIM).

Le département de l'information médicale gère l'information de santé des patients, y compris les données personnelles. Ce service assure le respect des règles de confidentialité, sous l'autorité du directeur de l'Hôpital du pays Salonais et du président de la Commission Médicale d'Établissement (CME) et le codage de l'information médicale.

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE D'HYGIÈNE (EOH)

L'équipe opérationnelle d'hygiène est chargée de la mise en œuvre du

programme de lutte contre les infections nosocomiales. Composée d'un médecin et de deux infirmières hygiénistes, elle intervient dans de nombreux secteurs dans le domaine de l'hygiène : le conseil aux professionnels, les surveillances réglementaires, la formation des professionnels, la traçabilité et le suivi des prises en charge des patients. Elle accompagne également de nombreuses EHPAD de la région, apportant leur expertise afin de les aider à améliorer les soins aux résidents de ces établissements.

LE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

Ce service est un laboratoire polyvalent réalisant des examens de biochimie, d'hématologie, d'immuno-hématologie et de microbiologie. Les examens spécialisés sont sous-traités à l'APHM, Biomnis, l'IPC ou l'EFS. Le service fonctionne 24h/24 et permet de traiter en routine ou en urgence les examens réalisés pour les patients hospitalisés. Les patients externes sont également accueillis (prise de rendez-vous : 04 90 44 94 46).

Au laboratoire sont réalisés les examens biologiques prescrits par un médecin en vue de confirmer ou non un diagnostic, de traiter une maladie ou d'assurer un suivi thérapeutique.

Le laboratoire est équipé de 13 automates in situ et 6 automates en biologie délocalisée (dans les services de soins).

Depuis 2014, le laboratoire est engagé dans une démarche qualité avec l'accréditation par le COFRAC.

Une spécificité du laboratoire de l'Hôpital du pays Salonais est d'héberger un dépôt de délivrance de produits sanguins labiles.

LA PHARMACIE À USAGE INTÉRIEUR (PUI)

La pharmacie est chargée de la prise en charge médicamenteuse des patients hospitalisés. À cet effet, elle assure la gestion de l'approvisionnement, le contrôle, la détention des produits pharmaceutiques, médicaments et dispositifs médicaux stériles. La dispensation des médicaments aux patients hospitalisés est effectuée de manière individualisée après analyse et validation par un pharmacien de la prescription médicamenteuse, prescription entièrement informatisée et intégrée au dossier médical informatisé du patient.

Les préparations de chimiothérapie

Elles sont réalisées au sein de la pharmacie dans un service spécifique à atmosphère contrôlée équipée de deux isolateurs.

La rétrocession au public

La pharmacie dispense aussi des médicaments à statut particulier, non disponibles en officine de ville, à des patients non hospitalisés. Cette rétrocession s'effectue dans un espace de confidentialité le lundi de 09h00 à 13h00, le mardi de 13h00 à 16h00, le jeudi de 09h00 à 13h00 et le vendredi de 13h00 à 16h00. Les patients ou leur représentant doivent se munir de leur carte vitale, d'une pièce d'identité et de l'ordonnance originale.

LE SERVICE DE STÉRILISATION

Placé sous responsabilité pharmaceutique, il intervient sur toutes les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux des services de soins et des blocs opératoires (instruments chirurgicaux) : de la pré-désinfection jusqu'au stockage. Il répond aux normes d'hygiène, de qualité et de sécurité réglementaires et intervient aussi en qualité de service prestataire en prenant en charge les dispositifs médicaux d'autres établissements.

L'ÉQUIPE CENTRALISÉE DE BRANCARDAGE

Cette équipe composée en majorité d'aides-soignants et coordonnée par deux infirmières référentes. Elle a pour mission d'assurer les transports internes des patients entre les différents services : bloc opératoire, chirurgie ambulatoire, consultations...





PÔLE SPECIALITES MEDICALES

Les équipes du pôle spécialités médicales prennent en charge les patients relevant de disciplines et des spécialités suivantes :

LA CARDIOLOGIE

La cardiologie est la prise en charge de toutes les pathologies cardiaques : insuffisance cardiaque, hypertension, phlébite ainsi que les syndromes coronariens en lien avec la coronarographie de l'hôpital d'Aix-en-Provence. Les explorations : échographie cardiaque, holter ECG, holter tensionnel, épreuve d'effort sont faites dans le service.

La diabétologie et la rhumatologie sont regroupées dans un même service mais ne sont pas localisées sur le même étage.

LA DIABÉTOLOGIE

La médecine à orientation endocrinologie et nutrition concerne les patients porteurs de pathologie hormonale, diabète, dénutrition, obésité, des séances sont proposées pour les bilans médicaux, l'adaptation thérapeutique, les pompes à insuline et éducation du diabète.

LA RHUMATOLOGIE

La rhumatologie est la prise en charge aussi bien des pathologies aiguës comme le lumbago, la hernie discale, la fracture-tassement vertébral, l'arthrite ainsi que les pathologies chroniques comme la polyarthrite et rhumatisme inflammatoire, la spondylarthrite ankylosante, la polyarthrite rhumatoïde. Des infiltrations sont aussi réalisées dans ce secteur ainsi que des ponctions articulaires et des biopsies osseuses.

L'hépatogastroentérologie et l'addictologie infectiologie sont regroupés dans un même service.

L'HÉPATO-GASTRO-ENTÉROLOGIE

La prise en charge des pathologies digestives chroniques, inflammatoires : maladie de Crohn, rectocolite hémorragique, cancérologie digestive, cirrhose hépatique, hépatite virale chronique et aiguë, bilan endoscopique, gastroscopie et coloscopie avec geste thérapeutique (hémorragie digestive, dilatation, prothèse digestive), fibroscan (examen qui permet d'apprécier la fibrose du foie).

En ce qui concerne des explorations plus spécifiques type échoendoscopie et vidéocapsule du grêle, ces examens se font en partenariat avec les centres hospitaliers de Marseille.

L'ADDICTOLOGIE INFECTIOLOGIE

L'addictologie est la prise en charge des sevrages alcooliques, cannabis, cocaïne, en lien avec l'ELSA.

Infectiologie : des consultations spécifiques sont à votre disposition en ce qui concerne les hépatites virales, la pathologie HIV et des problèmes d'infection chronique avec avis spécialisé.

La pneumologie et la médecine polyvalente sont regroupées dans le même service.

LA PNEUMOLOGIE

Le service de pneumologie prend en charge des pathologies infectieuses pulmonaires, la cancérologie, les maladies chroniques comme l'insuffisance respiratoire, la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) et l'asthme. Les examens pour détecter les apnées du sommeil avec enregistrement de polysomnographie se font au sein de ce service.

Les endoscopies bronchiques sont faites en lien avec le secteur d'endoscopie.

LA MÉDECINE POLYVALENTE

Le service de médecine polyvalente prend en charge des malades souffrant de pathologies médicales variées, pouvant relever de spécialités différentes. Service d'hospitalisation non programmée, réalisant une prise en charge diagnostique et thérapeutique, médicale et sociale.

LA CANCÉROLOGIE

L'Hôpital du pays Salonais prend en charge tous les patients relevant de la chimiothérapie. Ces prises en charge se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène grâce à l'Unité de Préparation des Chimiothérapies (UPC) sous responsabilité pharmaceutique.

La pharmacie prépare chaque année environ 5000 préparations de chimiothérapie. Les chimiothérapies sont effectuées au sein d'un service spécifique appelé hôpital de jour.

La situation du patient est étudiée en

RCP (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire) de manière pluridisciplinaire par l'ensemble des médecins participant au parcours de soins du malade et d'une équipe de kinésithérapie.

L'HÔPITAL DE JOUR

Ce service traite tous les patients ayant une pathologie hématologique et cancérologique avec des séances de chimiothérapie prenant en charge l'ensemble de la pathologie cancérologique. L'hôpital de jour pratique également des bilans complets sur une journée et prend en charge les patients nécessitant des traitements immunosuppresseurs par perfusion pour les pathologies inflammatoires digestives et rhumatologiques. L'hôpital de jour assure aussi les ponctions d'ascite, les transfusions.

LES CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES

E.L.S.A ÉQUIPE DE LIAISON DE SOINS EN ADDICTOLOGIE

L'addiction se définit comme une relation de dépendance plus ou moins astreignante pour la personne à l'égard :

- d'un produit (tabac, alcool, drogues, médicaments...)
- d'une pratique (jeux, sport...)
- d'une situation (troubles alimentaires...)

Vous avez la possibilité de rencontrer lors de votre hospitalisation ou en consultations externes l'équipe de liaison, composée de médecins, infirmières, assistante sociale, psychologue et secrétaire, afin :

- d'obtenir une aide pour évaluer votre situation

LA NEUROLOGIE

La prise en charge se fait en lien avec le GHT 13 en ce qui concerne les AVC, la maladie de Parkinson et les épilepsies peuvent être traités sur l'hôpital.

Les examens neuro-radiologiques scanner, IRM et électroencéphalogramme sont réalisés sur l'hôpital, par contre, la pathologie vasculaire est traitée dans le cadre du GHT 13 avec Marseille (neuro-radiologie).

LA DERMATOLOGIE

Une consultation dermatologique (diagnostic, traitement et prévention des maladies de la peau) est proposée en hospitalisation et en consultation externe.

HANDICONSULT

Le service Handiconsult s'adresse aux patients lourdement handicapés avec tous types de handicap (handicap moteur, visuel, auditif, psychique, intellectuel) avec forte dépendance, en échec de soins à domicile ou résidant en institution publique ou privée. L'équipe d'Handiconsult vise à faciliter l'accès aux soins aux patients handicapés auprès de différents spécialistes. Elle a pour mission de conseiller, de coordonner et d'organiser les prises en charge.

Des équipes transversales des différents pôles peuvent prendre en charge pendant votre séjour :

- diététique avec des conseils adaptés suivant votre pathologie,
- sport et cancer : sur prescription médicale.

- de vous proposer une prise en charge personnalisée
- de discuter de votre projet de soin (suivi ambulatoire, orientation vers une postcure ou tout autre dispositif spécialisé)

Pour tous renseignements ou prise de rendez-vous, vous pouvez appeler le secrétariat du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 au 04.90.44.98.27. Les bureaux sont situés au 2^{ème} étage du pavillon Anne Dauphin.

ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE EN DIABÉTOLOGIE

Le service d'endocrinologie propose un

programme d'ateliers d'éducation pour les personnes diabétiques. Les thèmes proposés permettent de mieux comprendre son diabète, les traitements et la diététique, au final de mieux vivre avec ce diabète. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement sur place ou par téléphone (04.90.44.96.15), le mardi et le jeudi et venir en ambulatoire, accompagnées de leur famille, si elles le souhaitent. Ces ateliers sont gratuits. L'équipe d'éducation en diabétologie est également disponible pour venir rencontrer les patients dans les services pendant leur séjour, s'ils souhaitent de l'information et/ou de l'éducation pratique.



DES ÉQUIPES HOSPITALIÈRES À VOTRE ÉCOUTE

LE CORPS MÉDICAL

Tous ses membres sont vêtus d'une blouse blanche.



• Médecin ou le chirurgien (praticiens hospitaliers)

Il prescrit le traitement à mettre en œuvre. Après vous avoir informé sur votre état de santé, il doit s'assurer de votre bonne compréhension de la situation, vous serez invité à lui faire part de votre consentement ou de votre refus de consentement aux soins. C'est lui qui constate la guérison et décide de la date de sortie, cette dernière étant prononcée par le directeur de l'Hôpital du pays Salonais.

Seul le médecin est habilité à communiquer au malade (ou à sa famille) des informations sur son diagnostic et son traitement. Chaque fois que cela est possible, le patient peut désigner comme interlocuteur une personne de confiance (qui peut accompagner le patient dans toutes ses démarches et assister aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions). La communication entre médecin, équipe soignante et famille en sera facilitée.

• Biologiste (praticien hospitalier)

Pharmacien ou médecin, il est responsable de la qualité des examens de biologie médicale. Son rôle est la validation et

l'interprétation des résultats d'examens en vérifiant leur cohérence au regard des éléments cliniques. Il assure une prestation de conseil auprès des cliniciens.

• Pharmacien (praticien hospitalier)

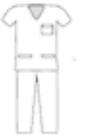
Le pharmacien hospitalier est polyvalent. Il doit gérer les achats, le stockage et la dispensation des médicaments, dispositifs médicaux stériles..., valider toutes les prescriptions médicamenteuses, superviser et contrôler la fabrication des poches de chimiothérapie, des préparations hospitalières, en s'assurant que tout est fait dans le respect des bonnes pratiques de fabrication, assurer le service de rétrocession des médicaments aux patients externes, répondre aux questions des services de soins, assurer une astreinte 24h/24. Il est aussi responsable de la stérilisation des dispositifs médicaux (instruments de chirurgie...), participe à la politique du bon usage du médicament dans l'hôpital (protocoles de qualité pour réduire le risque d'accident iatrogène), effectue des entretiens avec les patients pour expliquer les traitements (la conciliation médicamenteuse).

• Internes (en cours de formation)

Ils secondent les praticiens hospitaliers.

• Sages-femmes

Tenue blanche, ensemble tunique/pantalon. Elles assurent les consultations de grossesse et la pratique de l'accouchement normal ainsi que les cours de préparation à la naissance. En hospitalisation, elles effectuent la surveillance des grossesses à risque et le suivi de la mère et de l'enfant.



LES SOIGNANTS

• Cadre Supérieur de Santé (CSS)

Tunique blanche

Il (elle) est responsable de l'organisation et du fonctionnement de plusieurs services ou services structurés en pôle d'activités. Il en assure la cohésion et encadre le personnel soignant. Il contribue à la qualité et à la sécurité des soins. Il collabore étroitement avec le corps médical, les cadres de santé et les différentes directions.



• Cadre de Santé (CS)

Tunique blanche

Il (elle) organise, contrôle, coordonne le travail de l'équipe soignante. Son rôle est de faciliter les conditions de séjour des patients. À ce titre, c'est à lui (elle) qu'il convient de s'adresser pour obtenir un renseignement ou formuler une observation.



Il (elle) encadre le personnel d'un ou de deux services de soins, de rééducation ou médico-technique :

- Infirmier Diplômé d'Etat (I.D.E)
- Aide-Soignant (A.S)
- Auxiliaire Puéricultrice (A.P)
- Agent des Services Hospitaliers (A.S.H)
- Manipulateur en électro radiologie médicale
- Masseur kinésithérapeute
- Technicien de laboratoire
- Préparateur en pharmacie hospitalière
- Diététicienne

• Infirmier(e) (I.D.E)

Tunique blanche

Dans le cadre de la réglementation, il (elle) dispense des soins de son domaine de



compétence et sur prescription médicale. Il (elle) met en œuvre des actions de soins visant à maintenir ou rétablir l'autonomie des personnes soignées.

• Infirmier(e) Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)

L'infirmier anesthésiste intervient dans tous les sites de soins où l'on pratique une anesthésie : bloc opératoire, radiologie interventionnelle, salle de surveillance post-interventionnelle, service d'accueil d'urgence... Dans tous ces lieux d'intervention médicale ou chirurgicale, il respecte un protocole établi par le médecin anesthésiste réanimateur. Il est seul habilité, sous le contrôle de ce dernier, à appliquer les actes techniques tels que l'anesthésie générale, l'anesthésie locorégionale et la réanimation postopératoire.



• Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)

L'infirmier de bloc opératoire a pour mission de s'occuper du patient durant toute la durée de l'intervention chirurgicale. A ce niveau, sa discipline importe peu. Il vérifie que les règles d'hygiène et de sécurité sont bien respectées, notamment au niveau de la stérilisation. Il garde une trace des produits utilisés et assure la traçabilité du matériel. Il enregistre les actes chirurgicaux opérés tout au long de l'opération. Après du chirurgien et durant l'opération, il a un rôle d'assistant. Durant la phase opératoire, il participe à la réalisation des soins adaptés aux besoins du patient.

• Masseur Kinésithérapeute (M.K)

Tunique blanche

Il(elle) intervient auprès du malade sur prescription médicale. Les soins assurent le rétablissement ou l'entretien des fonctions motrices ou respiratoires. Les soins sont prodigués en salle de rééducation ou en chambre.



• Aide-Soignant(e) (A.S)

Tunique verte

Il (elle) effectue, en collaboration avec les infirmières et sous leur responsabilité, des soins d'hygiène et de confort.



• Auxiliaire de Puériculture (A.P)

Tunique rose

Elle effectue, en service maternité ou pédiatrie, en collaboration avec les sages-femmes, les puéricultrices et les infirmières et sous leur responsabilité, des soins d'hygiène et de confort.



• Infirmière Puéricultrice Diplômée d'Etat (IPDE)

Elle prodigue des soins infirmiers aux enfants malades, depuis le grand prématuré jusqu'à l'adolescent. Pendant toute la durée de l'hospitalisation, elle est l'interlocutrice privilégiée des parents. Elle les informe, les conseille et les accompagne. L'IPDE a un rôle propre et un rôle sur prescription médicale. Sa formation lui permet, si besoin, de réaliser des gestes d'urgence. Sa proximité avec le patient lui fait occuper une position centrale dans l'équipe de soins constituée autour de l'enfant hospitalisé.

• Agent des Services Hospitaliers (A.S.H)

Tunique bleue

Il(elle) assure sous la responsabilité du cadre de santé et en coordination avec l'infirmière, l'entretien, le nettoyage et la désinfection des chambres et des locaux. Il (elle) participe à l'accueil des personnes soignées et aux tâches de restauration.



• Diététicien(ne)

Tunique blanche

Il (elle) dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et d'une éducation diététique adaptée. Il (elle) contribue à la définition, à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'alimentation servie en collectivité, ainsi qu'aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition.



• Ergothérapeute

L'ergothérapeute exerce au sein d'une équipe interdisciplinaire et sur prescription médicale. Il (elle) intervient tout au long du processus de rééducation, de réadaptation et de réinsertion des personnes en situation de handicap. Il (elle) sollicite les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles des personnes pour leur permettre de maintenir, récupérer ou acquérir la

meilleure autonomie possible.

• Brancardier

Les brancardiers assurent vos déplacements dans l'enceinte de l'hôpital durant votre séjour.

• Manipulateur en électro-radiologie médicale

Le manipulateur en électro-radiologie médicale effectue des actes de radiologie ou d'imagerie médicale (scanner, IRM...) destinés à confirmer un diagnostic, il (elle) travaille en étroite collaboration avec le praticien radiologue.

• Technicien de laboratoire

Il (elle) collabore avec des praticiens hospitaliers biologistes, pharmaciens ou médecins. Il (elle) effectue des analyses biologiques et des tests de contrôle.

• Préparateur en pharmacie hospitalière

Il (elle) contribue à la dispensation des médicaments sous la responsabilité des pharmaciens.

LES AGENTS NON MÉDICAUX

• Psychologue

Tunique blanche

Des psychologues sont à votre écoute sur votre demande ou sur proposition médicale pour un accompagnement neutre, empathique et bienveillant. Ils vous soutiennent pour vous accueillir, mettre des mots et du sens sur vos souffrances physiques et affectives. Selon leurs compétences, ils participent également au diagnostic de vos symptômes et vous aident à trouver les ressources pour améliorer votre état intérieur. Vous pouvez entrer en contact avec eux par le biais des secrétariats médicaux ou par le médecin du service.



• Assistante sociale

Blouse blanche, avec mention Assistante sociale

Les assistantes sociales vous informent, conseillent, orientent et vous accompagnent dans vos démarches pour l'accès à vos droits (santé), vos projets de sortie. Elles vous reçoivent sur rendez-vous dans un espace confidentiel.



• **Secrétaire médicale**

Tunique blanche

Elle assure le secrétariat des services de soins.



(coursiers, entretien du mobilier et des extérieurs...).

Les personnels du service technique sont habillés en bleu marine ou noir (électriciens, plombiers...). Les personnes de la sécurité ont une tenue en bleu marine.

• **L'équipe hôtelière**

Elle contribue à la préparation et à la distribution des repas.

L'ensemble des disciplines de l'Hôpital du pays Salonais sont consultables sur le site Internet : www.ch-salon.fr



ADMISSION ET SEJOUR

VOUS ÊTES ATTENDUS POUR UNE CONSULTATION EXTERNE OU POUR UNE HOSPITALISATION

L'accueil est assuré par le bureau des admissions (hall du bâtiment Léonie Imbert) qui vous aide à réaliser les démarches administratives nécessaires à la prise de charge financière de vos soins, du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

En dehors de ces plages d'ouverture,

l'accueil se fait aux urgences 7j/7.

Les tarifs des soins externes et des prix de journées d'hospitalisation sont affichés à l'accueil du bureau des admissions et dans les services de soins.

Dans le cadre d'une consultation privée, vous devez régler directement les honoraires

au médecin. Le tarif de la consultation doit vous être communiqué lors de la prise de rendez-vous. La consultation est remboursée en fonction de votre couverture assurance maladie et mutuelle.

En cas d'urgence, vous devez vous faire enregistrer à l'accueil des Urgences (ouvert 24h/24 7 j/7).

LES DOCUMENTS À FOURNIR

DANS TOUS LES CAS

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour permanent, livret de famille pour les enfants mineurs). Conformément à l'article L162-21 du Code de la Sécurité Sociale, cette identification vous garantit une sécurité complémentaire dans votre prise en charge administrative et médicale.
- Vos documents de couverture sociale : carte vitale, carte mutuelle, assurance privée, carte Aide Médicale d'État (AME) ...



PENDANT VOTRE SÉJOUR

LES CHAMBRES PARTICULIÈRES

Elles sont attribuées :

- Sur prescription médicale en fonction de la nature de la pathologie ou de l'état de santé des patients.
- À la demande des patients, sous réserve des disponibilités du service.

Cette prestation n'est jamais prise en charge par la sécurité sociale. Elle reste à votre charge ou à celle de votre mutuelle, selon votre contrat. Le tarif de cette prestation est affiché dans les services de soins et à l'accueil du bureau des admissions.

IDENTITÉ

Le personnel de l'Hôpital du pays Salonais vous demandera votre identité à plusieurs reprises pour des raisons de sécurité. Il vous proposera le port d'un bracelet d'identification pour les mêmes raisons. Le port du bracelet est recommandé mais il n'est pas obligatoire.

PERSONNE À PRÉVENIR

Si vous choisissez une personne à prévenir, elle sera contactée pour les actes de la vie courante : fournir un document, apporter un objet ou un vêtement. Vous devez donner ses coordonnées au personnel soignant du service (nom, prénom, adresse, téléphone).

TENUE

Les malades et les visiteurs circulant à l'intérieur de l'établissement doivent avoir une tenue vestimentaire décente.

Le matériel de l'hôpital est coûteux et acheté sur les fonds publics, respectez son usage, évitez toute détérioration. Pour des questions d'assurance et de responsabilité en cas de départ de feu, il est interdit d'utiliser des appareils personnels de type télévision, radio.

ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

Il est fortement déconseillé de venir à l'hôpital avec des objets de valeurs : bijoux, cartes de crédit, chéquier, espèces. L'hôpital n'engage pas sa responsabilité pour les biens conservés par vos soins (non déposés au coffre).

Lors de votre admission, vous avez la possibilité de faire déposer au coffre de l'établissement vos biens et objets de valeur. Un document « dépôt de valeurs au coffre » sera établi et un exemplaire vous sera remis.

Vous avez la possibilité de retirer votre dépôt, du lundi au vendredi de 9h à 17h, au bureau des admissions. Il vous faudra présenter :

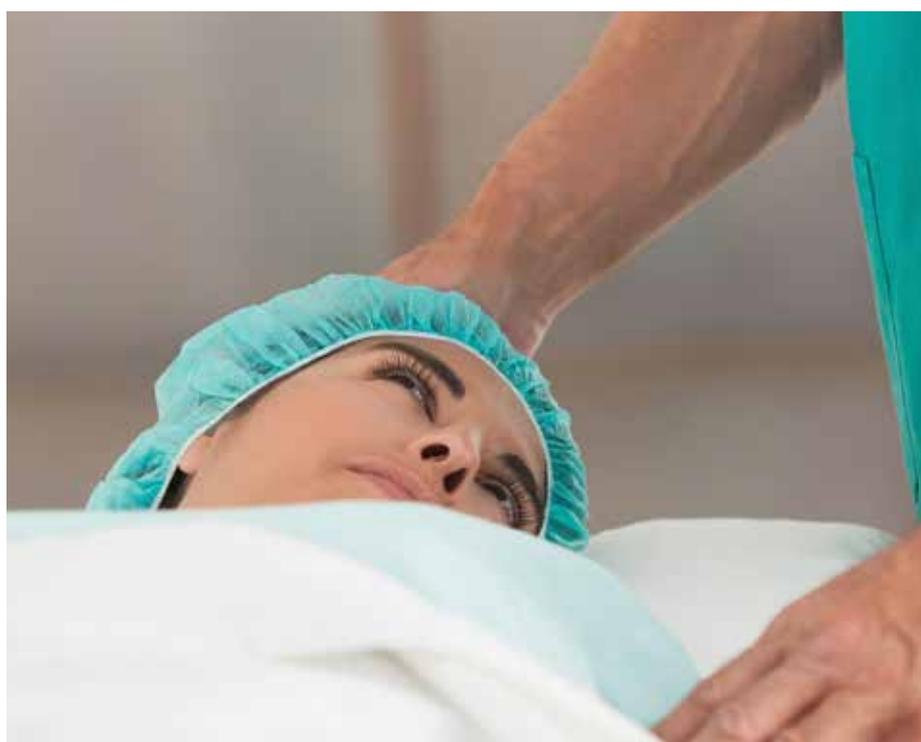
- Votre exemplaire du formulaire « dépôt de valeurs au coffre »
- Votre pièce d'identité
- Dans le cas du retrait par une tierce personne :
 - Une procuration signée par vos soins (le patient)
 - Votre pièce d'identité
 - La pièce d'identité de la tierce personne

OBJETS PERSONNELS

Pour votre confort, nous vous demandons d'apporter vos effets personnels indispensables à votre hygiène, à savoir : gants et serviettes de toilette, savon, brosse à dents et dentifrice, brosse ou peigne, pyjamas, robe de chambre, pantoufles et serviettes de table.

CALME ET REPOS

Pour respecter le repos et le bien-être des autres usagers de l'hôpital, nous vous demandons d'utiliser avec discrétion les appareils de télévision. Vos visiteurs ne doivent pas troubler le repos des malades, ni gêner le fonctionnement des services. Les visites trop longues, en groupe et les conversations dans les couloirs sont proscrites.





PRÉCONISATIONS RELATIVES À L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Tout apport extérieur de denrées alimentaires (y compris les boissons) destinées aux personnes hospitalisées est interdit (en cas de besoin, adressez-vous au cadre de santé de votre service de soins).

Afin de préserver le confort et la sécurité de chacun, la consommation de boissons alcoolisées est interdite dans les locaux collectifs ou les chambres.

(loi du 10/01/91 et décret du 20/05/92).

TRANSPORTS SANITAIRES

Les transports doivent être prescrits par le médecin pour être remboursés.

POLITIQUE ANTITABAC

L'Hôpital du pays Salonais a développé une politique de lutte contre le tabagisme. Vous pouvez obtenir des conseils pour arrêter de fumer auprès du cadre de santé ou des équipes de pneumologie. Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de l'établissement.

RÉCEPTION DES FAMILLES

Les familles sont reçues pendant les heures de visite en général entre 12h et 20h. Les rendez-vous avec les médecins sont pris par téléphone. Il est toutefois préférable de se renseigner auprès du personnel. Les horaires des repas pour les patients sont différents selon les services de soins.

VISITES

Les conditions des visites peuvent être modifiées exceptionnellement sur demande de la direction ou situation de crises sanitaires obliges.

Les visites sont autorisées entre 12h et 20h, en dehors des périodes de restriction d'accès notamment compte tenu de la crise sanitaire COVID.

Les visites sont limitées à 2 personnes maximum en même temps. Les visites d'enfants de moins de 15 ans sont interdites, sauf en maternité où les frères et sœurs peuvent rendre visite au nouveau-né.

Dans le cadre du projet «mieux vivre la réanimation », les horaires de visites pour les familles sont de 10h00 à 00h00.

Pour certains services (réanimation, soins palliatifs, pédiatrie et maternité) nous vous conseillons de prendre connaissance des fiches apposées dans les services ou sur le site internet : www.ch-salon.fr

ACCOMPAGNANT

La demande d'un lit « accompagnant » doit être faite auprès du cadre de santé du service, sous réserve d'une place disponible. Il peut être accordé après autorisation du médecin et sous certaines conditions.

- Être un membre de la famille ou un de ses proches.
- Pour la première nuit d'hospitalisation (dérogation possible selon l'état et l'âge du patient).
- S'engager à quitter la chambre entre 7h et 8h du matin.
- Un repas « accompagnant » payant peut-être réservé auprès du cadre de santé du service de soins.

FLEURS ET PLANTES

Les fleurs coupées et les plantes en pot sont interdites au sein de l'Hôpital du pays Salonais car l'eau stagnante dans laquelle baignent les fleurs et la terre des plantes contient des microorganismes susceptibles d'infecter les patients fragiles.

SÉCURITÉ INCENDIE

En cas d'incendie, vous devez respecter les plans d'évacuation affichés dans chaque service et les consignes données par le personnel de l'hôpital. L'Hôpital du pays Salonais est équipé d'un système de détection incendie et de désenfumage.

BOUTIQUE, CAFÉTÉRIA, PRESSE

Si vous le désirez, vous pouvez vous détendre et déjeuner à la cafétéria, vous procurer les quotidiens locaux et de nombreux hebdomadaires au rayon presse. Un secteur boutique est également à votre disposition pour vos cadeaux ou vos



achats de première nécessité, au rez-de-chaussée du Pavillon Léonie IMBERT.

Heures d'ouverture :

(les horaires sont susceptibles d'être modifiés)

Ouverture de 8h00 à 17h00.

TÉLÉVISION ET WIFI

Un service de location de téléviseur et/ou du Wi-Fi vous est proposé à la cafétéria du Pavillon Léonie IMBERT. L'agent de location est présent aux horaires d'ouverture de celle-ci et un serveur vocal est mis en place afin que vous puissiez bénéficier de la location de téléviseur et/ou du Wi-Fi durant les horaires de fermeture de la cafétéria en composant le 9814 depuis le poste téléphonique de votre chambre.

Le serveur vocal 04.90.44.98.14 ou poste 9814 est actif en semaine de 18h00 à 8h00 et les week-ends et jours fériés de 17h à 11h30.



Vous recevez un bouquet de chaînes en contrepartie d'un tarif journalier. Nous vous rappelons que l'usage de téléviseurs et de décodeurs personnels est strictement interdit.

TÉLÉPHONE

Vous pouvez recevoir gratuitement des appels téléphoniques directement dans votre chambre. Pour cela, veuillez-vous adresser au bureau des admissions du lundi au vendredi, de 8h à 17h. Si vous souhaitez émettre des communications vers l'extérieur, vous devrez vous acquitter d'un forfait non remboursable.

COIFFEUR

L'équipe soignante peut contacter sur votre demande la coiffeuse, elle passe dans les services de soins entre 7h30 et 11h30. Ce service est gratuit pour toute personne hospitalisée pour une durée assez longue.

ESTHÉTICIENNE

Une esthéticienne est présente dans l'établissement, ce service est gratuit pour toute personne hospitalisée pour une longue durée.

POURBOIRES ET CADEAUX

Les pourboires, cadeaux ou gratifications nominatifs au personnel ne sont pas autorisés.

VOTRE SORTIE

PERMISSION DE SORTIE

En fonction de votre état de santé, une permission de sortie d'une durée maximale de 48 heures peut vous être accordée par le médecin de service de soins.

SORTIE

Votre sortie en fonction des nécessités du service sera autorisée par le chef de service. Si des soins ou un traitement sont nécessaires après votre sortie, une ordonnance de sortie vous sera remise.

Un compte rendu d'hospitalisation sera aussi envoyé à votre médecin traitant.

Si vous souhaitez quitter l'établissement contre avis médical, vous devez signer un document de refus de soins dégageant l'établissement de toute responsabilité. Pour connaître votre opinion sur notre établissement et en améliorer le fonctionnement, nous vous remercions de remplir le questionnaire de satisfaction .

Vous pouvez le déposer soit dans les boîtes aux lettres mises à cet effet dans les services de soins, soit au bureau des

admissions ou l'adresser par courrier postal à Monsieur le Directeur.

VOUS POUVEZ REGAGNER VOTRE DOMICILE

- soit par vos propres moyens
- soit par taxi
- soit en ambulance si ce mode de transport est jugé nécessaire par le médecin du service, (vous pouvez utiliser l'entreprise de transport sanitaire de votre choix).

Pour obtenir le remboursement auprès de la sécurité sociale des frais engagés, un certificat médical attestant la nécessité du transport peut être délivré dans certains cas.

Les patients valides sont priés de libérer leur chambre en fonction des nécessités du service.



FRAIS D'HOSPITALISATION

Afin d'éviter l'avance de vos frais d'hospitalisation, veuillez-vous assurer que le bureau des admissions dispose bien de tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier.

SI VOUS ÊTES ASSURÉ SOCIAL :

20% des frais d'hospitalisation sont à votre charge (ticket modérateur) ou à la charge d'un organisme (mutuelle, assurance...) auquel vous adhérez.

Vous serez exonéré du ticket modérateur notamment dans les cas suivants :

- À partir du 31^{ème} jour d'hospitalisation
- Dans le cas d'une hospitalisation liée à une affection de longue durée, un accident de travail
- Article L.115 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (pension de retraite des anciens combattants, blessé de guerre, ...)
- À compter du 6^{ème} mois de grossesse

SI VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ SOCIAL :

Vous devez régler la totalité des frais d'hospitalisation. Les personnes démunies de ressources peuvent demander à bénéficier d'une protection sociale. Cette demande sera formulée durant votre séjour par l'intermédiaire d'une assistante sociale de l'hôpital. Les tarifs des prix de journées d'hospitalisation sont affichés à l'accueil du bureau des admissions et dans les services de soins.

ACCÈS À VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Si vous souhaitez avoir accès à votre dossier médical, vous pouvez demander la copie soit :

- par courrier (lettre type téléchargeable sur le site internet de l'hôpital) adressé à :
Monsieur le Directeur
de l'Hôpital du pays Salonais
207, avenue Julien Fabre
B.P. 321
13658 Salon de Provence CEDEX
- par email
copiedossiermed@ch-salon.fr,
- venir le consulter sur place.

Dans les deux premiers cas, il est nécessaire de préciser les pièces qui vous sont utiles (compte rendu d'hospitalisation, examen de laboratoire, clichés de radiologie...) et de fournir un justificatif d'identité (copie de la carte nationale d'identité recto-verso ou du passeport). Pour toute demande concernant un ayant droit mineur ou majeur décédé, vous devez justifier le lien de parenté (livret de famille, PACS, certificat de décès, décision de mise sous tutelle...).

La copie de votre dossier médical vous sera adressée en recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre (selon votre choix) et vous sera facturée par le Trésor Public selon les montants correspondants aux frais d'archivage, de recherche et de reproduction.

Les dossiers de moins de 5 ans sont transmis sous 8 jours plus 48 heures de réflexion. Les dossiers de plus de 5 ans sont transmis dans un de deux mois.

CONSERVATION DES DOSSIERS MÉDICAUX

La conservation est organisée conformément au Décret n°2006-6 du 4 janvier 2006 relatif à l'hébergement de données de santé à caractère personnel et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) Décret mis en application à partir du 5 janvier 2006.

LE PRINCIPE

Un délai unique de conservation, quelle que soit la pathologie, est de 20 ans, à compter du dernier passage dans l'établissement (dernier séjour ou dernière consultation externe au sein de l'établissement).

LES EXCEPTIONS

Pour les mineurs âgés de moins de 8 ans lors du dernier passage dans l'établissement, le dossier médical est conservé jusqu'au 28^{ème} anniversaire.

Pour les dossiers des personnes décédées, le dossier est conservé pendant dix ans à compter de la date du décès. Ces délais de conservation sont suspendus pendant toute procédure gracieuse ou contentieuse. Et la reprise des délais a lieu à l'issue de cette procédure.



PROTECTION DE VOS DONNÉES

Un délégué à la protection des données personnelles est désigné à l'Hôpital du pays Salonais.

Avec le nouveau règlement général européen, applicable depuis le 25 mai 2018, la responsabilité des organismes de santé est renforcée. L'hôpital doit en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant sa conformité.

La mise en conformité au RGPD implique de respecter plusieurs obligations dont la première est de désigner un DPD (Délégué à la Protection des Données) et de le déclarer auprès de la CNIL.

- Le DPD (Délégué à la Protection des Données) doit veiller à la mise en œuvre de mesures appropriées conformément au RGPD.
- Il doit s'assurer de la bonne gestion des demandes d'exercice de droits, de réclamations et de requêtes formulées par des personnes concernées par nos traitements.
- Il est également l'interlocuteur privilégié de l'autorité de contrôle (CNIL) et doit coopérer avec elle.

Le délégué est votre contact privilégié pour toute question concernant vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés.

Contact : dpo@ch-salon.fr

ou par courrier :

Hôpital du Pays Salonais

Délégué à la protection des données
207 Avenue Julien Fabre- B.P. 321 –
13658 Salon-de-Provence CEDEX

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'Hôpital du pays Salonais dispose d'un ensemble d'équipements informatiques destinés à gérer plus facilement les fichiers de ses patients et à réaliser des statistiques, et ceci, dans le strict respect du secret médical. Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre séjour, feront

l'objet d'un enregistrement informatique réservé uniquement à la gestion de toutes les données administratives et médicales liées au patient, ceci en application de l'arrêté du 22 juillet 1996.

Conformément à la loi Informatique et Libertés (loi du 6 janvier 1978), tout patient peut exercer ses droits d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale. Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical (après demande écrite). Le droit d'opposition de la personne ne peut s'exercer que pour autant que le traitement de données nominatives mis en cause ne réponde pas à une obligation légale.

L'ÉCHANGE D'INFORMATION MÉDICALE

Lors d'une prise en charge médicale, l'équipe soignante peut avoir à utiliser des canaux de communications ou d'échanges d'informations médicales tels que le Dossier Médical Partagé, la Messagerie Sécurisée de Santé ou la Télémédecine avec d'autres hôpitaux comme ceux membres du Groupement Hospitalier de Territoire, les Hôpitaux des portes de

Camargue ou les professionnels de santé du secteur ambulatoire.

Les patients de l'Hôpital du pays Salonais font partie d'un Groupement Hospitalier de Territoire, à ce titre leurs informations administratives les concernant peuvent être adressées à un autre établissement.

Chaque patient peut y consentir ou s'y opposer auprès de son médecin ou grâce à un formulaire se trouvant sur le site internet.

SITE INTERNET

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez accéder au site Internet de l'Hôpital du pays Salonais à l'adresse : www.ch-salon.fr



LE SERVICE SOCIAL

LE SERVICE SOCIAL DE LA PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS)

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) sont des cellules de prise en charge médico-sociale, qui doivent faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social. L'assistante sociale vous accompagne dans vos démarches d'accès à vos droits : ouverture, renouvellement et réouverture des droits d'accès à la santé. Elle fait le lien avec les services en intra hospitalier et avec les organismes extérieurs.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat du service social, au 04.90.44.91.80, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, 9h-12h et 13h-16h.

LE SERVICE SOCIAL EN MÉDECINE, CHIRURGIE, OBSTÉTRIQUE

À la demande de la personne hospitalisée, de sa famille, du médecin ou de l'équipe soignante, l'assistante sociale intervient afin de l'accompagner dans ses démarches. Après évaluation et analyse de la situation globale du patient (psycho-sociale, administrative...), elle a pour missions :

- de contribuer à la résolution des problématiques sociales liées à l'hospitalisation,
- d'aider à effectuer les démarches administratives qui en découlent,
- d'accompagner le patient et son entourage par un soutien psycho-social tout au long du parcours hospitalier,
- de préparer la sortie du patient dont l'état de santé nécessite l'intervention des services médico-sociaux (retour

à domicile, entrée en maison de retraite), ou d'organiser une admission au sein d'un établissement de soins de suite prescrit par le médecin du service.

L'assistante sociale reçoit les personnes et l'entourage, sur rendez-vous. Les rendez-vous sont pris auprès du secrétariat du service social, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Tél. : 04.90.44.91.80. Son bureau est situé au rez-de-chaussée du Pavillon Léonie IMBERT.

LE SERVICE SOCIAL DE L'ELSA (ÉQUIPE DE LIAISON D'ADDICTOLOGIE)

L'assistante sociale intervient à la demande de l'équipe médicale et paramédicale d'addictologie auprès de la personne hospitalisée ou lors d'une consultation externe. Afin de préparer en co-construction avec la personne, l'équipe, ainsi que les partenaires le projet thérapeutique adapté aux soins, l'assistante sociale accompagne la



personne tout au long de ce projet. Les rendez-vous sont pris auprès du secrétariat de l'ELSA. Tél. : 04.90.44.98.27 Son bureau est situé au 2^{ème} étage du Pavillon Anne Dauphin.

LE SERVICE SOCIAL DE L'ÉQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE (EMG)

L'assistante sociale intervient à la demande du médecin gériatre ou de l'infirmière de l'équipe mobile, auprès du patient âgé de plus de 75 ans dans le service des urgences et dans les autres services de soins, pour organiser le devenir de

la personne après son hospitalisation (organisation du retour à domicile, entrée en institution...).

Elle rencontre les patients en chambre et reçoit en entretien l'entourage.

LE SERVICE SOCIAL DES SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (SSR)

L'assistante sociale intervient à la demande de l'équipe médicale auprès des personnes prises en charge en rééducation gériatrique au sein de l'Hôpital du pays Salonais. Elle s'inscrit dans le projet global et pluridisciplinaire de soins.

Elle a pour missions d'accompagner la personne à l'élaboration de son projet de vie, en concertation avec l'équipe médicale, paramédicale, l'entourage et la personne elle-même.

L'assistante sociale du SSR travaille avec un réseau partenaire externe.

Elle est à votre écoute et à celle de votre entourage pour vous informer sur vos droits, vous orienter et vous guider dans vos démarches.

LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE LA PRISE EN CHARGE

L'Hôpital du pays Salonais est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. L'évaluation des pratiques professionnelles, l'analyse des événements indésirables liés aux soins et les retours d'expérience nous permettent de maîtriser les risques et de sécuriser au quotidien les différents parcours de soins.

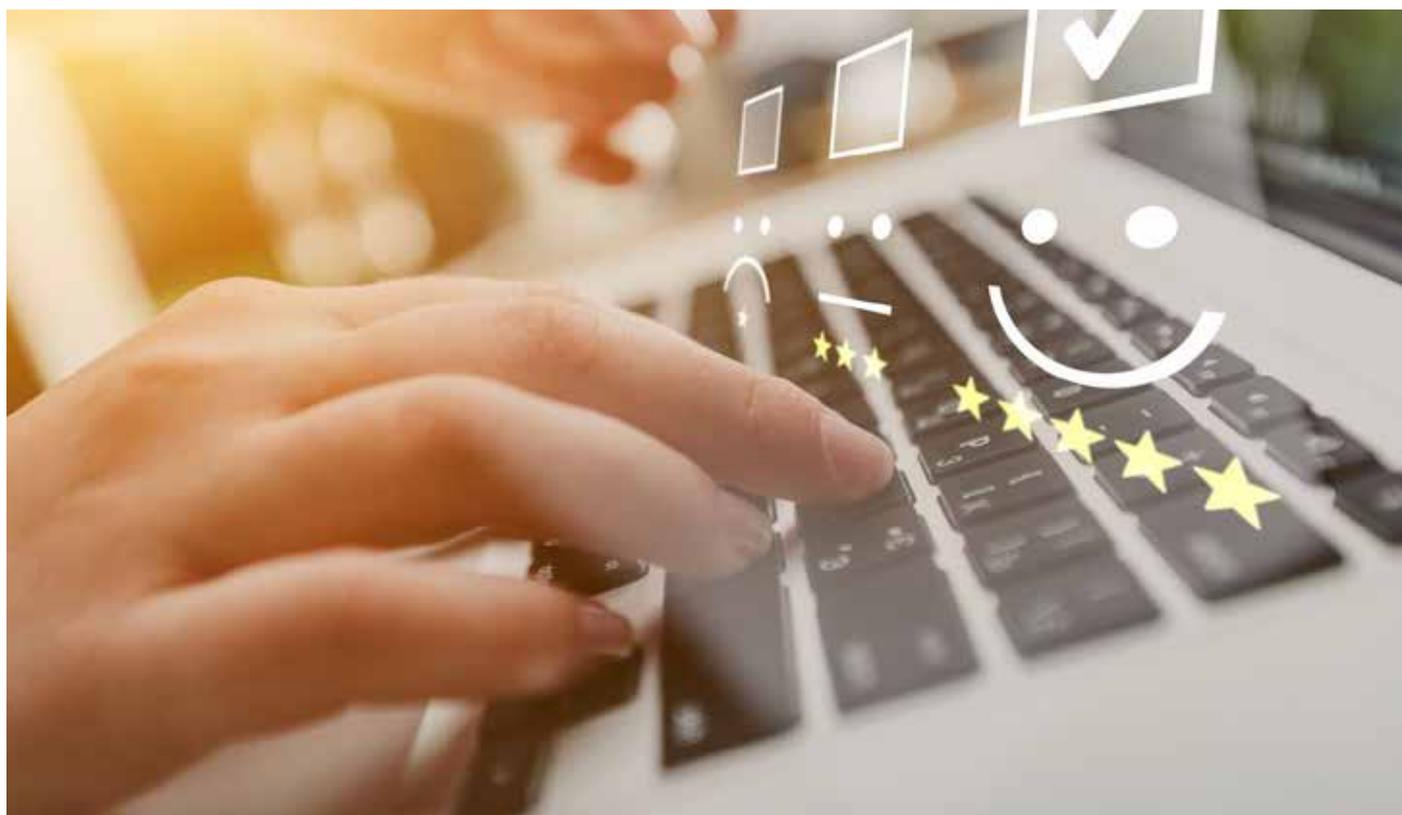
L'hôpital du pays Salonais a été certifié

en juillet 2017 (B). Les résultats sont accessibles sur le site de la HAS: www.has.santé.fr.

Les Indicateurs Nationaux de Qualité et de Sécurité des Soins (IQSS) sont des outils d'évaluation intégrés à notre démarche de management par la qualité. Ces derniers sont également disponibles sur le site www.scope.santé.



Nous nous préparons dès aujourd'hui à la prochaine certification programmée en



2023. Notre ambition est de fournir les meilleurs soins à nos concitoyens malades.

SATISFACTION, EXPERIENCE PATIENT : VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

La mesure de la satisfaction et l'expérience du patient est une priorité de l'Hôpital du pays Salonais et participe à l'amélioration de la démarche qualité. Pour ce faire, plusieurs outils sont à votre disposition :

DISPOSITIF NATIONAL E-SATIS

L'Hôpital du pays Salonais participe à l'enquête nationale E-SATIS. Différents questionnaires de satisfaction ont été élaborés, en fonction du type de votre séjour, par la Haute Autorité de Santé. Ils permettent à tous les hôpitaux d'être évalués selon les mêmes critères.

En pratique, comment ça marche ?

CONFIEZ NOUS VOTRE EMAIL



POUR PARTAGER VOTRE EXPERIENCE ET VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION

Deux semaines après votre sortie, vous recevrez un e-mail sécurisé et individuel, sur l'adresse mail que vous aurez communiqué aux bureaux des entrées lors de votre admission.

Vous pourrez ainsi vous connecter au questionnaire e-satis en ligne pour y répondre et le renvoyer dans un délai de 10 semaines suite à sa réception.

QUESTIONNAIRES DE SORTIE DE L'HOPITAL

A votre sortie, vous serez invité à remplir un questionnaire de satisfaction. Son analyse, nous permet d'améliorer la qualité de l'accueil, des soins et de nos prestations. Les résultats sont présentés annuellement aux professionnels ainsi qu'aux représentants des usagers et sont intégrés à notre démarche qualité. Ces questionnaires sont un complément au dispositif E-SATIS.

- Par Internet

Vous pouvez répondre directement sur le site : <https://www.ch-salon.fr>

Rubrique : informations/questionnaires de satisfaction

Questionnaire général

Questionnaire propre à la réanimation

- En scannant ce QRCode



Scannez ce code pour remplir le questionnaire de satisfaction en ligne

- En remplissant un questionnaire papier

Le personnel vous remettra le questionnaire de satisfaction à la fin de votre séjour. Vous pourrez le remettre dans la boîte aux lettres dédiée au sein du service ou au cadre du service.

PLAINTES & RÉCLAMATIONS

Tous les professionnels de l'Hôpital du pays Salonais ont à cœur que vous soyez satisfait(e) de votre séjour et de votre prise en charge.

Vous pouvez adresser un courrier, le plus précis possible, à :

Monsieur le Directeur de l'Hôpital du Pays Salonais, 207 Avenue Julien Fabre - B.P. 321 – 13658 SALON-DE-PROVENCE Cedex

Une enquête sera menée et une réponse vous sera apportée. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous aurez la possibilité de saisir le médiateur médical ou paramédical. La Commission des Usagers (CDU) sera informée de son avis.

Dans tous les cas, vous serez informé(e)

des suites données à votre réclamation.

Vos interlocuteurs

La Direction des Droits des Usagers et les médiateurs

Située au rez-de-chaussée du pavillon de la Direction Générale, la Direction des Droits des Usagers est à votre écoute et peut vous recevoir (sur rendez-vous au 04.90.44.91.60 ou 04.90.44.92.89). Des médiateurs médicaux et paramédicaux peuvent aussi vous accompagner dans votre démarche.

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

La Commission des Usagers veille à ce que vos droits soient respectés et vous aide dans vos démarches. Elle peut être amenée à examiner votre réclamation ou votre plainte. De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches.

Composition de la Commission des Usagers :

Présidente :

M^{me} Marie-José LOUBARÈCHE,

Vice-Président ou son représentant :

M. le Directeur de l'HPS

Médiateur médical et sa suppléante :

D^r Guy GINEYT, D^r Caroline SAULT

Médiateur para-médical et sa suppléante :

M. Cyril DUMONT, Mme Edwige DEPORTE

Les représentants des usagers :

M. Georges VIALAN, M. Bernard CARDINALI, M^{me} Fabienne PAYOUX

Ainsi que d'autres membres invités.

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

Membres d'associations agréées et désignés par l'ARS, les représentants des usagers participent aux différentes instances de l'HPS. Leurs missions sont de défendre les intérêts et les droits des usagers et de participer aux évolutions du système de santé. Ils peuvent être contactés par courrier adressé à la direction qui leur adressera.

- M^{me} Marie-José LOUBARECHE Présidente

de la Commission des Usagers - association Ligue Contre le Cancer, représentante des usagers titulaire.

- M. Bernard CARDINALI- Association Française des Diabétiques, suppléant.
- M. Georges VIALAN – Union nationale des associations familiales (UNAF), titulaire.
- M^{me} Fabienne PAYOUX, association UFC Que Choisir, suppléante.

L'ESPACE DES USAGERS

Afin de développer le partenariat avec le réseau associatif local et d'offrir aux patients et à leur entourage un accompagnement, l'Hôpital du pays Salonais a aménagé un espace dédié aux usagers. Ce local est situé de manière symbolique dans le hall principal de l'hôpital, à proximité de la Salle des Conseils. Les représentants des usagers qui siègent au sein de la Commission des Usagers (C.D.U.) ou du Conseil de surveillance pourront faire vivre ce lieu en y organisant des :

- rencontres entre représentants des usagers,
- rencontres avec des associations qui interviennent dans l'hôpital et pour l'hôpital,
- échanges avec les patients qui souhaitent une information, un livret d'accueil, un conseil, ou accéder à leur dossier médical.

Les représentants des usagers assurent une permanence au service des patients et de leurs proches. Le calendrier de ces permanences est affiché à l'entrée de l'espace des usagers. Ce lieu d'échange se situera dans la continuité des admissions, avant l'arrivée dans les services, il sera donc destiné à donner les éléments qui peuvent apporter une guidance en amont de l'hospitalisation.

M^{me} LOUBARECHE, Présidente de la C.D.U

M^{me} BONNET, Resp. Droits des Usagers

Contacts :

Direction des Droits des Usagers
207, Avenue Julien Fabre-B.P. 321
13658 Salon-de-Provence Cedex
04.90.44.91.60 / 04.90.44.92.89

Médiateurs :

mediateur@ch-salon.fr

Les Représentants des Usagers :

04.90.44.97.77

LA COMMISSION DE CONCILIATION ET D'INDEMNISATION(CCI)PACA

Si vous pensez être victime d'un dommage grave imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou de soin, vous pouvez saisir la CCI. Elle a pour mission de faciliter le règlement amiable des litiges opposant l'usager à l'établissement hospitalier. Pour tout renseignement sur la constitution de votre dossier auprès de cette commission.

Contact:

Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales.

Immeuble « Le Rhône-Alpes »

235, cours Lafayette,
69451 LYON Cedex 06

Tél. : 04.72.84.04.50

Fax : 04.72.84.04.59

Email : paca@commissions-crci.fr

CLAN (COMITÉ DE LIAISON ALIMENTAIRE NUTRITION)

Le CLAN est une structure consultative dont le but principal est l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des malades (dénutrition, diabète, obésité, nutrition péri-opératoire...) et l'amélioration de la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation-nutrition.

Sa composition est multidisciplinaire. Il met en œuvre des actions adaptées à l'établissement, destinées à résoudre des

problèmes concernant l'alimentation ou la nutrition et assure la formation des personnels impliqués. Il réalise, en lien avec la Commission Médicale et le service diététique, des audits internes réguliers afin d'améliorer la prise en charge des acteurs ciblés.

L'UNITÉ TRANSVERSALE DE DIÉTÉTIQUE

Sur prescription médicale et/ou à leur demande, le service diététique intervient pour prendre en charge les particularités diététiques des patients hospitalisés.

À partir d'un diagnostic nutritionnel, une stratégie diététique personnalisée est établie. Le diététicien dispense ses conseils, participant ainsi à l'éducation et la rééducation du patient en tenant compte de sa pathologie, de ses goûts et ses habitudes alimentaires. De nombreuses pathologies nécessitent un suivi personnalisé : surcharge pondérale, obésité, diabète, dyslipidémie, pathologie digestive, métabolique, addiction, dénutrition, diabète gestationnel, etc. Il inscrit son action dans une prise en charge pluridisciplinaire notamment dans des pathologies où la nutrition à un rôle majeur :

- les gastroplasties (chirurgie de l'obésité)
- les diabétiques avec la mise en action d'une éducation diabétique de groupe tant pour les patients hospitalisés qu'externes
- les patients dénutris (staff multidisciplinaire)
- les patients d'oncologie
- les patients addictifs (tabac, alcool)



- des consultations externes payantes effectuées par les diététiciennes sont également assurées sur prescription médicale d'un praticien hospitalier.

CLES (COMITÉ LOCAL ETHIQUE SALONNAIS)

Le Comité Local d'Éthique Salonais (CLES) a vu le jour en 2009. Cette instance de réflexion, de discussion pluridisciplinaire et de débats a pour vocation, entre autres, d'identifier les problèmes éthiques rencontrés dans l'établissement, faire connaître les principes éthiques et promouvoir la réflexion sur le sens du soin. Le comité peut aussi apporter une aide à la décision lorsqu'un médecin et/ou une équipe éprouvent des difficultés d'ordre éthique.

CLIN (COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES)

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) a pour mission de définir en accord avec le plan national de prévention des Infections Associées aux Soins (IAS), la politique de surveillance et de prévention des IAS.

Une infection est dite associée aux soins si elle survient lors d'un séjour hospitalier et qu'elle n'est ni en incubation, ni présente à l'admission. Pour prévenir ce type

d'infection, l'Hôpital du pays Salonais a mis en place un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) et une Équipe Opérationnelle d'Hygiène, praticien hygiéniste, cadre de santé et infirmières hygiénistes. Toutes les années, un programme d'action est élaboré par le CLIN afin de prévenir les infections associées aux soins. Celui-ci prévoit des actions de surveillance, de prévention, d'évaluation et de formation. Le niveau d'engagement de l'établissement dans la prévention du risque infectieux est évalué à partir d'indicateurs.

Des recommandations élémentaires d'Hygiène comme la friction des mains avec une solution hydro-alcoolique concernent non seulement les soignants mais aussi l'hospitalisé lui-même et ses visiteurs. Certaines infections nécessitent des précautions particulières, par exemple l'isolement, pour éviter leur transmission à d'autres patients et aux visiteurs. Pour cette raison, vous pouvez faire l'objet de prélèvement à votre arrivée en service de soin. Vous pouvez être vous-même porteur, infecté ou porteur sain de germes, parfois transmis au cours de séjour dans d'autres établissements.

Malgré toutes les précautions prises, des infections peuvent survenir plus facilement chez des patients fragilisés, en soins intensifs, ou ayant subi une chirurgie lourde. Votre implication ainsi que celle de votre

entourage, dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène (toilette corporelle, lavage des mains...) sont indispensables pour réaliser ensemble une prévention efficace

La prévention des infections associées aux soins est donc l'affaire de tous, soignants et non-soignants, patients et visiteurs.

Au quotidien : l'hygiène des mains

Des mains propres diminuent les risques d'infections. Utilisez la solution hydro-alcoolique installée dans votre chambre régulièrement surtout en entrant et en sortant de la chambre. Demandez-le également à vos visiteurs.

Pendant votre séjour

Vous ne devez pas manipuler vos pansements et les dispositifs invasifs tels que perfusions, cathéters, sondes, drains. Vous devez avoir une bonne hygiène corporelle.

CLUD (COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR)

Il a pour mission de favoriser l'optimisation de la prise en charge diagnostique et thérapeutique de la douleur aiguë et ou chronique et son évaluation, quels que soient l'âge et la pathologie des patients. Il participe à la formation, l'information et la recherche dans ce domaine. Les équipes soignantes sont attentives à la prise en charge de la douleur et aux moyens à mettre en œuvre pour la soulager, qu'il s'agisse d'une douleur physique ou psychologique.

DOULEUR : CONTRAT D'ENGAGEMENT

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. Votre participation est essentielle. Plus vous nous donnerez d'informations et mieux nous vous aiderons à soulager votre douleur. L'équipe soignante est là pour vous écouter, vous soutenir et vous aider. La douleur n'est plus une fatalité



VOS DROITS ET OBLIGATIONS

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

(Article L.1111-11 du Code de la Santé Publique, modifié par l'ordonnance n°2020-232 du 11 mars 2020)

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, elle serait un jour, hors d'état d'exprimer sa volonté. Les personnes faisant l'objet d'une mesure de protection juridique peuvent rédiger leurs directives anticipées après autorisation du juge ou du conseil de famille s'il a été constitué. Même si envisager à l'avance cette situation est difficile voire angoissant, il est important d'y réfléchir.

Que vous soyez en bonne santé, atteint d'une maladie grave ou non, vous pouvez exprimer vos souhaits concernant les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux. Vous pouvez en parler avec votre médecin pour qu'il vous aide dans votre réflexion.

Les directives anticipées sont valables sans limite de temps mais vous pouvez les modifier (totalemment ou partiellement) ou les annuler à tout moment et par tout moyen. En présence de plusieurs



directives anticipées, le document le plus récent fait foi.

S'il arrive qu'un jour vous ne soyez plus en état d'exprimer votre volonté, les directives anticipées s'imposent au médecin pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement sauf en cas d'urgence vitale pendant le temps nécessaire à une évaluation complète de la situation soit lorsque les directives anticipées apparaissent manifestement inappropriées ou non conformes à votre situation médicale.

Les directives anticipées peuvent être écrites soit sur papier libre daté et signé, soit sur formulaire spécifique disponible auprès de l'équipe soignante du service. Il est important que l'existence de vos directives anticipées soit connue et qu'elles soient facilement accessibles. Informez votre personne de confiance, votre médecin traitant et vos proches de leur existence et de leur lieu de conservation.

Au moment de l'admission, pensez à signaler à l'équipe soignante l'existence de directives anticipées et à préciser les coordonnées de la personne qui les détient ou sait où elles se trouvent. Tant que vous serez en mesure d'exprimer vous-même votre volonté, vos directives anticipées ne sont pas consultées.

PERSONNE DE CONFIANCE

(Article L. 1111-6 du Code de la Santé Publique)

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance (parent, proche, médecin traitant), pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette « personne de confiance », sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à votre prise en charge. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Vous

pouvez changer de personne de confiance et les limites de son intervention à tout moment. L'équipe soignante peut vous remettre un formulaire de désignation de la personne de confiance. Celui-ci est également disponible sur le site internet www.ch-salon.fr

SOINS PALLIATIFS ET FIN DE VIE

L'article L.1110-10 du Code de la Santé Publique définit les soins palliatifs comme « des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile qui visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage ». La loi du 2 février 2016 dite loi « Léonetti Claeys » précise les droits des patients et organise les pratiques à mettre en œuvre quand la question de la fin de vie se pose.

Ses principes :

- l'acharnement thérapeutique est illégal.
- le malade a le droit de refuser un traitement.
- le médecin doit tout mettre en œuvre pour soulager la douleur, même s'il existe un risque d'abrégier leur existence. Le patient (ou son entourage) doit en être informé et l'intention du praticien doit être consignée clairement dans le dossier médical.
- chacun peut exprimer par avance ses souhaits pour organiser ses derniers moments en désignant une personne de confiance, en rédigeant des directives anticipées à mettre dans le dossier médical.

Si le patient ne peut s'exprimer, une procédure collégiale peut être mise en place avec en premier lieu la consultation des directives anticipées puis le recueil de l'avis du malade auprès de la personne de confiance et des proches. Toute demande d'informations, de soutien ou d'intervention peut être faite au secrétariat du service de Soins Palliatifs.

L'HÔPITAL VOUS INFORME

MES MÉDICAMENTS À L'HÔPITAL : En 5 points : mieux comprendre mon traitement

1 - LA PRESCRIPTION À L'HOPITAL

Lors de votre admission, le médecin va vous demander votre ordonnance en cours ou tout document permettant de connaître tous les médicaments que vous prenez habituellement : comprimés, collyres, gouttes, pommades, injections ...

Au cours de votre hospitalisation, le médecin peut être amené à faire une nouvelle prescription : ajout ou suppression de certains médicaments.

Un médicament peut vous être prescrit sous un autre nom : il s'agit d'un médicament générique ou d'un médicament équivalent.

Un médicament **GÉNÉRIQUE** a le même principe actif que celui que vous prenez habituellement mais peut présenter une couleur, une forme, un nom différent.

Un médicament **ÉQUIVALENT** à un principe actif de la même famille thérapeutique : il apporte le même effet

et la même sécurité que le médicament que vous prenez habituellement.

2 - LES MÉDICAMENTS DE L'HOPITAL

Comme dans votre pharmacie habituelle, la prescription sera analysée et validée par un pharmacien. La pharmacie de l'hôpital va vous dispenser l'ensemble des médicaments prescrits par le médecin hospitalier.

Si certains médicaments ne sont pas disponibles à l'hôpital et que le médecin les juge indispensables, la pharmacie de l'hôpital se les procurera. Si vous souhaitez comprendre votre traitement, les professionnels de santé sont à votre disposition pour vous l'expliquer.

3 - MES MÉDICAMENTS HABITUELS

Dès votre admission, si vous venez avec votre traitement personnel, celui-ci doit être remis à l'infirmier(e) qui s'occupera de vous. Si vous décidez d'utiliser vos médicaments personnels sans prévenir les soignants,

sachez que vous encourez des risques :

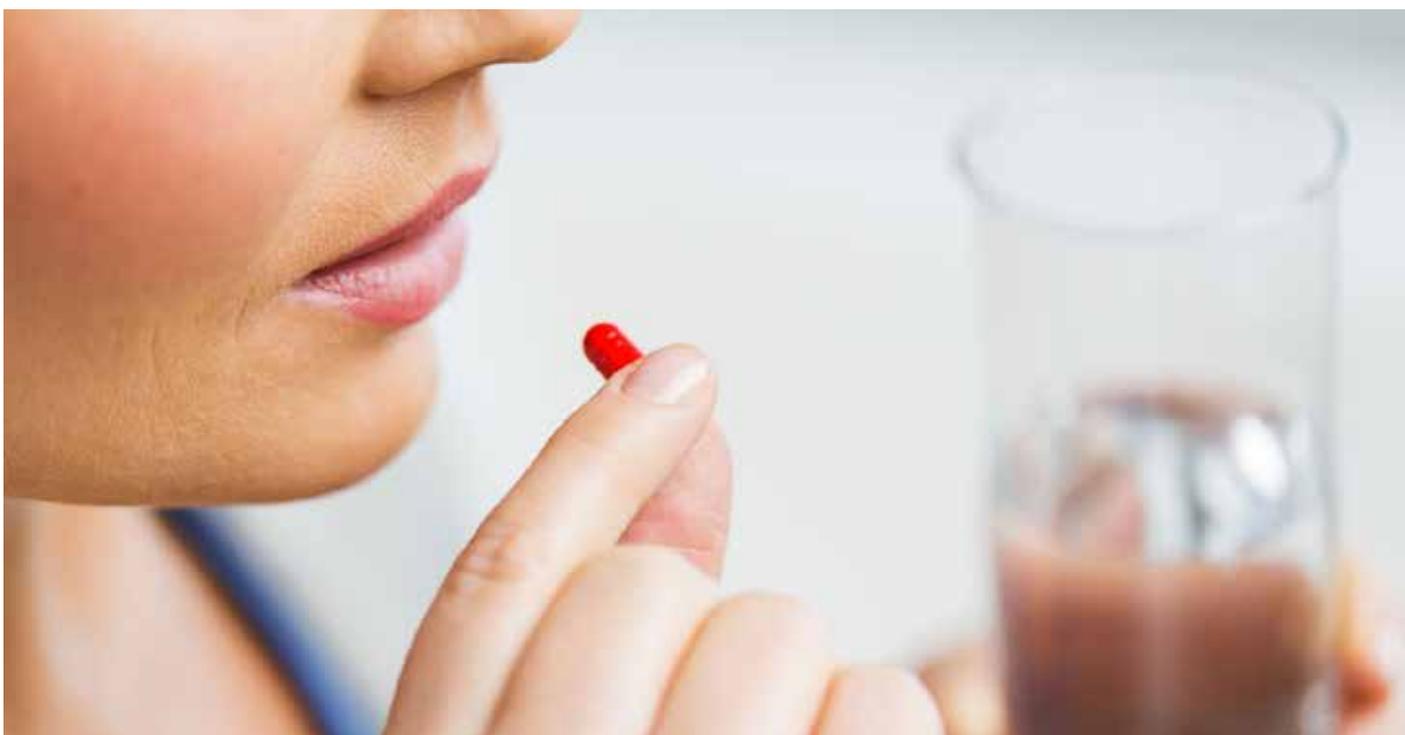
- Surdosage
- Interaction médicamenteuse (association contre-indiquée par exemple)
- Effet indésirable : réaction nocive non voulue

Au moment de votre sortie, votre traitement personnel vous sera restitué. En cas de non restitution, celui-ci sera détruit selon la réglementation en vigueur. Vous devez respecter la prescription médicale qui sera mentionnée sur l'ordonnance de sortie.

4 - LA DÉLIVRANCE ET L'ADMINISTRATION

Pour votre sécurité, le personnel soignant est responsable de votre prise en charge globale pendant votre hospitalisation y compris pour la dispensation et l'administration de vos médicaments.

Dans certains cas, et après accord du médecin, l'infirmier(e) sera peut-être amené(e) à utiliser votre traitement



personnel : c'est elle/lui qui se chargera de vous l'administrer.

Seule votre pilule contraceptive sera laissée à votre disposition pour une auto administration. La prise en charge médicamenteuse à l'hôpital répond à des exigences réglementaires pour limiter le risque d'erreurs.

5 - LES MÉDICAMENTS PARTICULIERS

Certains médicaments qui nécessitent un apprentissage dans leur utilisation (stylos à insuline, aérosols, collyres...) seront laissés à votre disposition. L'infirmier(e) vérifiera avec vous votre capacité à les utiliser.

Si vous détenez des médicaments antidouleur, morphiniques : ceux-ci étant soumis à une législation stricte, ils ne pourront être laissés à votre disposition dans votre chambre et devront être placés dans le coffre du service.

Si vous souffrez, sollicitez rapidement le personnel soignant.

LA CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE ET VOTRE TRAITEMENT PERSONNEL

Il est indispensable que le médecin qui vous prend en charge soit informé de l'ensemble des médicaments que vous prenez habituellement. Pour cela, lors de votre admission, vous devez fournir l'ordonnance correspondante ou à défaut amener vos médicaments. Ceux-ci doivent être remis à l'infirmière. La pharmacie de l'hôpital va vous fournir l'ensemble des médicaments prescrits. Vos médicaments habituels vous seront aussi dispensés si le médecin hospitalier a jugé utile de les poursuivre après évaluation. Toutefois il est possible que certains de ces médicaments ne soient pas disponibles.

La pharmacie de l'Hôpital dispose alors d'équivalents ou de génériques. Si le médecin le juge indispensable, l'infirmière pourra utiliser votre traitement d'origine (traitement personnel). Pour votre sécurité ne prenez pas l'initiative d'utiliser vos médicaments personnels sans nous prévenir : il y a un risque de surdosage avec un médicament prescrit

et dispensé par la pharmacie de l'hôpital, un risque d'interaction avec les nouveaux médicaments prescrits à l'hôpital.

Nous sommes responsables de votre prise en charge globale y compris pour l'administration des médicaments.

Les médicaments non utilisés ainsi que les ordonnances correspondantes que vous aurez remis vous seront rendus lors de votre sortie. Le pharmacien pourra vous rencontrer pour faire le point de tous vos traitements (de fond et ponctuel).

Un lien pourra être établi avec votre pharmacie de ville, avec votre accord, dans le cadre de la conciliation médicamenteuse.



LES CULTES ET L'HÔPITAL



L'AUMÔNERIE

L'aumônier laïc est présent chaque jour et peut être rencontré dans le bureau de l'aumônerie situé dans le pavillon Léonie IMBERT de l'hôpital. Il assure le lien avec les représentants des cultes. L'équipe d'aumônerie visite chaque semaine les malades dans les services. Chaque dimanche des personnes déléguées par la paroisse portent la communion aux malades qui le désirent. Il est possible également de rencontrer un prêtre et de recevoir les sacrements des malades et de la réconciliation.

CONTACTS

AUMONERIE LAÏQUE

Aumônier : Catherine BODIN
06.33.95.37.34
Bureau (dans le hall de l'hôpital) :
04.90.44.90.09

CULTE CATHOLIQUE

Accueil de la paroisse
04.90.56.26.15
Aumônier catholique
06.33.95.37.34

CULTE PROTESTANT

Eglise protestante unie Salon
04.90.53.20.53
06.23.24.46.30
Eglise évangélique Assemblée de Dieu
04.90.56.49.30
06.07.01.23.32

CULTE BOUDDHISTE

Pagode TRUC LAM Marseille
04.91.35.43.42

CULTE ORTHODOXE

Eglise grecque Salon
04.90.57.95.56
Eglise grecque Aix
06.07.87.81.81
Eglise grecque Avignon
04.90.82.65.27
Eglise grecque Marseille
04.91.62.48.46

CULTE ISRAËLITE

Consistoire Israelite Salon
06.75.29.92.88
Consistoire Israelite Marseille
04.91.37.49.64

CULTE ISLAMIQUE

Mosquée de Salon-de-Provence
Association des Amis de la Paix
04.90.53.47.21
06.76.76.74.54
Conseil Français du Culte Musulman
01.45.58.05.73

LES ASSOCIATIONS DE BENEVOLES À L'HÔPITAL

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Cette association dont les missions fondamentales sont : aider la recherche, accompagner les malades, prévenir et informer, mobiliser la société face au cancer, intervient au sein de l'Hôpital du pays Salonais. L'espace ligue de Salon-de-Provence propose :

- Accueil, accompagnement, écoute des patients, des familles et aidants
- Information/documentation, participation aux forums, interventions en établissements scolaires ou professionnels
- Orientation, aides administratives et financières urgentes
- Activités Sportives (Gym adaptée, Qi Gong), ateliers «Bien-Etre», «Thérapie» et «Artistiques»

Adresse : l'Oustau de Bel Air,
Avenue J.Chaban Delmas,
13300 Salon-de-Provence
Téléphone : 04.42.48.85.13
email : espaceligue.salon@orange.fr
Responsable de délégation :
Marie-José LOUBARECHE

LES BLOUSES ROSES

Association loi 1901 fondée en 1945 et reconnue d'utilité publique en 1967. L'association « les blouses roses » a pour objectif de redonner le sourire aux patients et de dédramatiser le séjour à l'hôpital en apportant présence et bonne humeur. Ses bénévoles proposent des animations ludiques et créatives (jeux de société, peinture, coloriage, lecture, loisirs créatifs) aux enfants et adolescents hospitalisés en service de pédiatrie, en individuel ou en groupe.

L'intervention des bénévoles au sein du service CSG-SSR assure un lien avec l'extérieur et l'oubli de la maladie à travers l'écoute, le réconfort, la distraction; des manifestations, en particulier musicales, avec intervenants extérieurs, sont organisées régulièrement et du matériel mis à disposition pour le confort du malade.

Tel : 06 03 52 99 67
Mail: lesblousesroses-salon@laposte.net
Site National : www.lesblousesroses.asso.fr

LE BLÉ DE L'ESPÉRANCE

MAGUY ROUBAUD

Ensemble pour «redonner le sourire aux enfants malades».

L'association le Blé de l'Espérance Maguy Roubaud s'appuie sur la tradition provençale du blé planté le jour de la sainte barbe mais aussi sur l'organisation d'autres manifestations pour récolter des fonds. Ses actions visent à aider les enfants malades ou porteurs d'un handicap à mieux vivre l'hôpital et leur permettre ainsi de lutter efficacement contre la maladie.

Elle contribue à l'amélioration des conditions d'hospitalisation en dotant le service de pédiatrie de matériels, décoration et ordinateurs adaptés aux besoins de l'enfant. Elle finance également des fauteuils ou autres matériels spécifiques pour les enfants porteurs d'un handicap tout en œuvrant, par ses actions de sensibilisation, à lutter efficacement contre les discriminations liées à la maladie et au handicap.

Toutes les sommes récoltées à Salon-de-Provence et au sein des villages environnants bénéficient exclusivement au service de

pédiatrie de l'Hôpital du pays Salonais et aux enfants malades de notre secteur.

Référente du secteur salonais :

Mme Mofredj Karine

Tél : 06.62.45.85.06

Siège marseille

Tél : 04.96.13.31.13

Facebook :

Blé de l'Espérance- Maguy Roubaud- Salon-de-Provence

L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS DANS LA RÉGION SALONAISE (ASPRS)

L'Association pour le développement des Soins Palliatifs dans la Région Salonaise met à la disposition des patients de l'unité de soins palliatifs et de leur famille :

- une équipe d'accompagnants bénévoles formés assurant par leur présence et leur écoute un soutien.
- un accueil est assuré à l'Etape, au rez-de-chaussée du pavillon Anne Dauphin, les mardis et jeudis de 8h30 à 17h.
- l'Etape est également un lieu de vie proposé aux familles pour se ressourcer.

Tél : 04.90.44.92.29

Mail : asprs@ch-salon.fr

Site internet : www.asprs.fr/

Facebook.com/ASPRS-209244232584299

BIBLIOTHÈQUE OCB

Romans, policiers, histoire, B.D., etc...

Un choix de livres est à votre disposition. Les bibliothécaires vous rendent visite le lundi et jeudi après-midi. Le prêt est gratuit. Les intervenants sont des bénévoles.

Pensez à rendre vos livres lorsque vous quittez l'établissement.

Tél : 04.90.44.98.67

Mail : bib.hopital@gmail.com

Site internet : bib-hop.wix.com/essai

L'ASSOCIATION DES DIABÉTIQUES D'AIX – PAYS DE PROVENCE (AFD)

Cette association est membre de la Fédération Française des Diabétiques, association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1976, association de patients qui compte 90 associations fédérées. Elle est également membre de France Assos Santé PACA. Ses valeurs : entraide, solidarité, partage. Elle a pour mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes ou à risque de diabète en :

- Informant le grand public des risques du diabète et de ces complications
- Accompagnant les personnes diabétiques et leurs proches en proposant un accueil personnalisé et/ou collectif
- Défendant l'accès à des soins de qualité pour tous les patients et en luttant contre les discriminations liées à la maladie

- Apportant sa contribution à la recherche et en œuvrant à l'innovation dans le diabète pour sa guérison

Au-delà de la pathologie, l'AFD représente les usagers du système de santé dans les instances de la démocratie de santé.

Adresse : 14, Chemin de Saint Donat

13100 Aix-en-Provence

Tél : 06.47.59.59.11

email : afd.aix@gmail.com

Les contacts de proximité assurés par les Patients Experts AFD de Salon-de-Provence et environs :

06.18.61.14.09

06.68.17.62.79

06.07.29.58.04

L'ASSOCIATION « AU FIL DU TEMPS »

L'association « Au Fil du Temps » est une association de bénévoles qui œuvrent auprès des résidents de l'EHPAD-USLD « Le Jardin de Provence ». Ses objectifs sont de promouvoir l'animation en complémentarité de l'animatrice, de participer aux projets d'accompagnement personnalisés des résidents et aux projets du service, de favoriser les échanges et de maintenir le lien avec l'extérieur.

Tél : 04.90.44.97.58

Email : aufildutemps@ch-salon.fr



FRANCE ASSOS SANTÉ

France Assos Santé est le nom choisi par l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé afin de faire connaître son action comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.

Forte d'une mission officiellement reconnue par son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé a été créée en mars 2017 à l'initiative de 85 associations nationales fondatrices, en s'inscrivant dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire et faire reconnaître une représentation des usagers interassociative forte.

Notre volonté est ainsi de permettre que s'exprime la vision des usagers sur les problématiques de santé qui les concernent au premier chef, par une voix puissante, audible et faisant la synthèse des différentes sensibilités afin de toujours viser au plus juste de l'intérêt commun.

Adresse : 31 Ter chemin de brunet,
13090 Aix-en-Provence
(nous ne faisons pas d'accueil au public)

Tél. : 04.86.91.09.25

Mail : paca@france-assos-sante.org
Site Web:
<https://paca.france-assos-sante.org/>

LE CENTRE DE COORDINATION EN CANCÉROLOGIE PAYS SALONAI (3C SALONAI)

Le Centre de Coordination en Cancérologie du Pays Salonais (3C Salonais) propose des soins de support gratuits aux patients cancéreux pris en charge au sein de l'Hôpital du pays Salonais.

Son objectif est d'optimiser la prise en charge des personnes atteintes d'un cancer en leur proposant des soins leur permettant de mieux tolérer les effets secondaires dus aux traitements (chimiothérapie, radiothérapie, chirurgie). Cet accompagnement couvre la période du traitement et celle de l'après-cancer. Il peut être également proposé aux familles des patients.

Une coordinatrice intervient auprès des patients, elle répond au mieux à leurs

demandes, les informe et leur propose de faire appel à divers intervenants.

Le Centre de Coordination en Cancérologie du Pays Salonais (3C Salonais) pro Hospitaliers :

- Diététicienne
- Assistante Sociale
- Psychologue

Dans le cadre de l'Association :

- Onco-esthétique
- Sophrologie- Relaxation
- QI GONG
- Prothésiste capillaire et mammaire
- Psychologue extrahospitalière (3 séances gratuites).

La coordinatrice diffuse également l'information concernant les divers ateliers créés en ville par La Ligue Contre le Cancer. Le 3C Salonais est financé exclusivement par des subventions des collectivités locales et régionales, par des dons (Club-Service, personnel) et par les communications d'études médicales effectuées par les médecins prenant en charge le cancer du sein de l'Hôpital du pays Salonais. Secrétariat 3C Salonais : 04.90.44.98.92

HISTOIRE DE POIDS

L'association propose des actions et des rencontres au sein de l'établissement ou à l'extérieur, des rendez-vous téléphonique ou en visioconférences des entretiens individuels ou collectifs:

- permanence pour des entretiens individuels sur rendez-vous, le dernier vendredi du mois de 16h30 à 18h au secrétariat de chirurgie bariatrique 5ème étage
- participation aux groupes de paroles et réunions d'informations mensuelles proposés par l'équipe pluridisciplinaire du service de chirurgie bariatrique
- réunion mensuelle le 1er mardi du mois de 18h à 19h à Lançon, marche familiale le dimanche matin de 10h à 11h à Lançon, manifestations locales ou proposées par la ligue contre l'obésité-échange vêtements toutes tailles pour aider les personnes en phase de perte de poids à appréhender leur nouvelle image

Contact : FABRE Catherine présidente de

l'association Histoire de Poids membre du conseil d'administration et du conseil Patients de la ligue contre l'obésité

Tél : 06.59.15.84.93

Mail : histoiredepoids13680@gmail.com

Facebook : asso histoire de poids 13680

L'ASSOCIATION « LUMIÈRE D'ENFANTS »

Depuis l'année 2003, grâce à ses expositions de tableaux, aux dons reçus, l'association Lumières d'enfants participe en milieu hospitalier au développement de loisirs manuels, de lectures enfantines et d'écoutes musicales.

L'association participe aussi à l'achat régulier de matériel technique ou pédagogique pour faciliter la vie des enfants hospitalisés.

LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE DU PAYS SALONAI (CPTS)

La CPTS est une association de professionnels des secteurs de la santé et du médico-social.

Elle regroupe tous les professionnels du soin afin d'organiser les soins non programmés, les projets de coopération pluridisciplinaires.

Son objectif est d'améliorer le parcours de soins du patient.

Elle facilite l'accueil des nouveaux professionnels et la coordination entre professionnels.

Elle permet d'échanger sur les bonnes pratiques et les savoirs, elle développe les actions de formation, et améliore les conditions d'exercice professionnel.

Elle est basée à Salon-de-Provence et couvre les communes de Salon de Provence, Grans, Cornillon Confoux, Lançon, Pélissanne, la Barben, Aurons et Lambesc.

Tél : 0 825 59 24 59

Mail : cpts.asso.pays.salonais@gmail.com

LES INSTITUTS DE FORMATION

LES INSTITUTS DE FORMATION PARAMÉDICAUX DU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE DU PAYS D'AIX SUR LE SITE DE L'HOPITAL DU PAYS SALONNAIS

• L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

L'IFSI accueille 51 étudiants. La formation se déroule en 3 ans de septembre à juillet. Elle est fondée sur l'alternance pédagogique cours/stage et se répartit en 6 semestres, soit 4 200 heures (2100 heures de formation théorique et 2100 heures de formation clinique).

La formation est dispensée selon l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier (DEI) en partenariat avec Aix Marseille Université. Au terme des trois années d'études, les étudiants obtiennent un DEI et un grade licence. Le Conseil régional finance la formation en IFSI pour les étudiants en continuité de parcours scolaire (formation initiale). Les étudiants en promotion professionnelle (formation continue) bénéficient du financement de la formation par leur employeur, par un OPCA (ANFH, FORMAHP, FONGECIF, ACTALIANS ...).



• L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS (IFAS)

L'IFAS a une capacité d'accueil de 60 places. La formation se déroule sur 11 mois de septembre à juillet soit 1540 heures (770 heures de formation théorique et 770 heures de formation clinique).

Les stages sont insérés dans le parcours de formation pour permettre l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Les élèves en formation initiale bénéficient grâce au Conseil Régional de la gratuité de la formation. Les élèves en formation professionnelle (formation continue) bénéficient du financement de la formation par leur employeur, par un OPCA (ANFH, FORMAHP, FONGECIF, ACTALIANS ...).

Le chapitre 3 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux précise que des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation peuvent être accordés.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'ENTRÉE EN FORMATION INFIRMIÈRE

LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION IFSI

Les enseignements de chacun des dispositifs de formation sont dispensés par des formateurs qualifiés dans le domaine de la santé, des professeurs diplômés, des spécialistes des disciplines enseignées. Depuis 2019, la sélection à l'entrée en formation infirmière se fait selon deux modèles :

- pour les élèves en classe de terminale ayant 17 ans au plus tard le 31 décembre de l'année en cours et les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme : inscription sur la plateforme d'entrée de l'enseignement supérieur, Parcours-Sup, pour soumettre leur dossier à un comité de sélection.

- pour les candidats (bacheliers ou non-bacheliers) relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves : Les épreuves de sélection sont au nombre de deux : un entretien de 20 minutes portant sur l'expérience professionnelle du candidat qui s'appuie sur le dossier remis à l'inscription et une épreuve écrite d'une heure.

Pour chacun de ces modèles, les Instituts du GCSPA mettent en œuvre sur le site de l'Hôpital du Pays Salonais un dispositif d'accompagnement visant à améliorer la connaissance du métier et de la formation, à accompagner l'élaboration des dossiers et à faciliter l'entrée en formation. Pour l'inscription sur ParcoursSup, la formation dure 80 heures réparties sur 16 semaines de cours ; pour les candidats (bacheliers ou non-bacheliers) relevant de la formation professionnelle continue la formation dure 130 heures réparties sur 18 semaines de cours.

LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'ENTRÉE EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE

LA PRÉPARATION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION IFAS

Cette formation s'adresse à un public prioritaire identifié par le Conseil régional : jeunes, demandeurs d'emploi, sans qualification ni diplôme. L'affectation des places s'effectue avec la collaboration de la Mission Locale, de Pôle emploi, et du Conseil régional. Cette formation s'adresse également à tout public pouvant bénéficier d'une promotion professionnelle (PPH, FONGECIF, ...) ou souhaitant une reconversion. La formation dure 16 semaines de cours soit 200 heures.

TARIFS :

Le détail des tarifs des différentes formations figure sur le site internet du GCSPA : www.gcspa.fr



Apport Santé

UN SERVICE D'APPUI

destiné à l'ensemble des professionnels médicaux, médicosociaux et sociaux pour faciliter le retour et le maintien des patients à domicile.

La PTA Apport Santé, un Numéro Unique pour :

- **INFORMER** sur les dispositifs médicaux et sociaux du territoire.
- **ORIENTER** les professionnels sur les ressources sanitaires, médico-sociales et sociales les plus adaptées aux besoins du patient.
- **APPORTER** un appui aux médecins traitants et aux professionnels pour la coordination du **parcours de santé de leurs patients** :
 - **Organisation d'une hospitalisation.**
 - **Aide à la sortie d'hospitalisation.**
 - **Maintien à domicile.**



En partenariat avec l'**Hôpital du pays Salonais**, **Apport Santé** intervient dans la mise en place des dispositifs nécessaires à **votre retour à domicile** ou à **l'organisation d'une hospitalisation programmée**.

En tant que patient,

*Si vous pensez que votre situation relève des missions d'**Apport Santé**, parlez-en **avant votre sortie**, avec l'assistante sociale ou la cadre du service ou **dès votre retour à domicile**, avec votre médecin traitant.*



*Ce dernier se rapprochera d'**Apport Santé** pour initier votre dossier.*

Un numéro unique à lui communiquer:

04 42 642 642

Du lundi au vendredi de 8h à 19h.

Apport Santé c'est aussi,

une **PRISE EN CHARGE ÉDUCATIVE** pour les patients atteints de maladies chroniques (diabète, obésité, asthme, maladie cardiovasculaire, BPCO).



Association de la loi 1901 à but non lucratif financée par l'Agence Régionale de la Santé PACA avec le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional PACA.



Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

Catherine Scom Ulléaz - Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins - Direction générale de la santé - 14 avril 2006

COMITÉ DE RÉDACTION

M. CHARDEAU
Directeur de l'Hôpital du pays Salonais
Directeur de la publication

Docteur A. MOFREDJ
Président de la C.M.E.

RÉDACTEURS

Equipe de la direction,
Chefs de pôles,
Cadres supérieurs,
Responsable des admissions
SECRETARIAT
E. BERGER

MAQUETTE

E. BOSIO
PHOTOS
E. BOSIO, Stocklib
IMPRESSION



VOTRE AVIS
NOUS INTERESSE

Scannez ce Qrcode pour répondre
à un questionnaire de satisfaction



Hôpital du pays Salonais
207 Avenue Julien Fabre
BP 321
13658 Salon de Provence - CEDEX
www.ch-salon.fr